CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

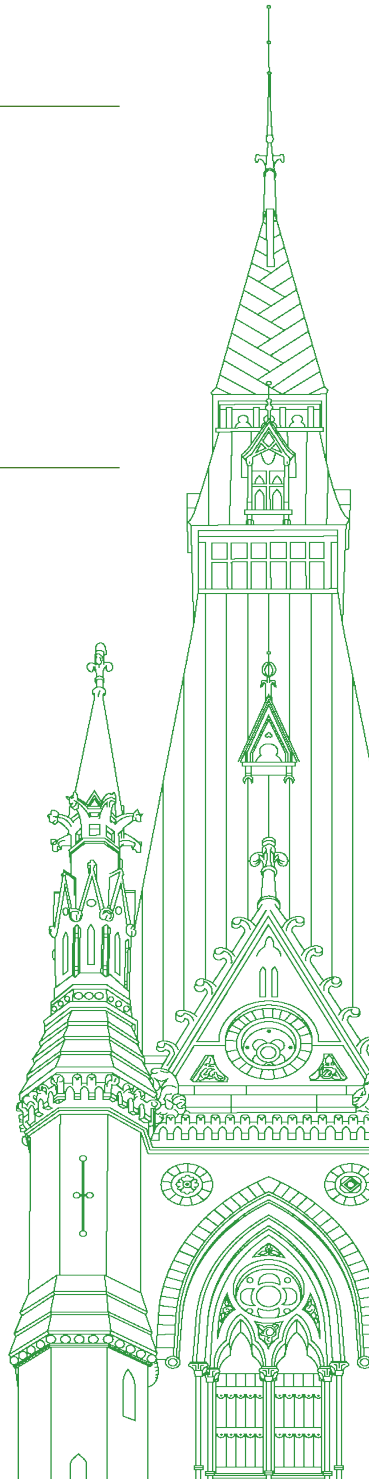
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent du patrimoine canadien

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 050

Le jeudi 29 octobre 2026



Présidente : Lisa Hepfner

Comité permanent du patrimoine canadien

Le jeudi 29 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

La présidente (Lisa Hepfner (Hamilton Mountain, Lib.)): Bonjour.

Avant de commencer, j'aimerais souhaiter un très joyeux anniversaire à notre greffier, Jean-François Pagé.

Nous n'avons pas de gâteau, mais Mme Chagger devrait apporter des chocolats. Il y aura donc une petite fête.

Bienvenue à la 50e réunion du Comité permanent du patrimoine canadien.

Avant de commencer, je demande à tous les participants dans la salle de lire les lignes directrices sur les fiches mises à jour qui se trouvent sur la table devant vous. Ces mesures sont en place pour éviter des incidents acoustiques et des effets Larsen, et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier celles de nos interprètes. Vous verrez un code QR sur la fiche. Il renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

Veuillez attendre que je vous donne nommément la parole avant de parler. Toutes les observations doivent être adressées par l'intermédiaire de la présidence.

Conformément à l'ordre de renvoi du 22 avril 2026, le Comité se réunit afin d'examiner le projet de loi S-211, Loi concernant un cadre national sur la publicité sur les paris sportifs.

Nous recevons aujourd'hui les marraines du projet de loi au Sénat et à la Chambre des communes, c'est-à-dire l'honorable Marty Deacon, sénatrice de l'Ontario, et l'honorable Bardish Chagger, députée de Waterloo.

Merci à vous deux de votre présence. Vous disposez chacune de cinq minutes pour une déclaration préliminaire. Ensuite, nous passerons aux questions des membres du Comité. La parole est à celle qui souhaite s'exprimer en premier.

L'hon. Marty Deacon (sénatrice de l'Ontario, ISG): Bonjour. Je suis ravie de vous voir.

Merci beaucoup de nous avoir invitées à témoigner devant vous aujourd'hui. C'est passionnant de se trouver peut-être dans la dernière ligne droite de ce projet de loi. Je sais que de nombreux Canadiens le suivent de près, avec l'espoir que des mesures seront prises pour limiter le nombre de publicités sur les jeux de hasard auxquelles leurs familles sont exposées.

J'ai déposé ce projet de loi pour la première fois en 2023 sous le numéro S-269. Il a été présenté à la Chambre, mais il a expiré au Feuilleton à la suite de la prorogation. Aux audiences du Sénat sur ce projet de loi, nous avons entendu les représentants de l'industrie. Les paris sur un seul événement sportif étaient alors encore relativement nouveaux. Le marché ontarien n'existait, en effet, que depuis un an. On nous a dit que le déluge de publicités auquel les Canadiens étaient exposés n'était que passager et que l'industrie finirait par trouver sa place. Une fois celle-ci établie, ces publicités diminueraient naturellement.

C'était il y a cinq ans, mais ces publicités et ces promotions sont toujours aussi incessantes. Comme l'a rapporté CBC la semaine dernière, une étude révèle qu'au cours de sept matchs télévisés des séries éliminatoires de la Coupe Stanley de 2026, les téléspectateurs ont été exposés à 3 000 messages liés au jeu et que 95 % d'entre eux ne contenaient aucune information sur la réduction des méfaits ou les restrictions d'âge. Il n'est donc pas surprenant que des études montrent, les unes après les autres, que les méfaits liés au jeu prennent de l'ampleur au Canada.

Comme il a été indiqué la semaine dernière, ces études comprennent celle réalisée par Jeux en ligne Ontario, l'organisme gouvernemental responsable des jeux de hasard en ligne en Ontario, qui révèle que les taux de jeu compulsif sont bien plus élevés que prévu. L'étude a ensuite été rapidement étouffée. Apparemment, le gouvernement de l'Ontario s'oppose à ce projet de loi.

Dans un rapport publié l'an dernier, Recherche en santé mentale Canada conclut que sept Canadiens sur dix jouent à des jeux de hasard et qu'un de ces parieurs sur dix déclare souffrir d'une dépendance au jeu. Parmi ceux qui signalent une telle dépendance, les jeunes adultes âgés de 16 à 34 ans sont 12 fois plus à risque. Dans ce groupe, les jeunes hommes sont trois fois plus à risque.

Le Bureau du coroner en chef de l'Ontario fait également état d'une forte augmentation du nombre de suicides liés au jeu dans les années qui ont suivi l'autorisation des paris en ligne en Ontario. Une autre étude récemment publiée par l'Université de Toronto révèle qu'en Ontario, les visites aux urgences de personnes souffrant d'une blessure ou d'une maladie directement liée à des troubles liés au jeu ont doublé sur une période de 14 ans se terminant en 2025, la plus forte croissance ayant été observée depuis 2022, soit peu après que ces publicités ont commencé à envahir nos vies. Une autre étude établit une corrélation positive nettement significative entre la publicité et la fréquence des paris sportifs.

Les méfaits du jeu sont particulièrement insidieux, car il est difficile pour les amis et la famille de les détecter. Il existe une différence fondamentale par rapport à la toxicomanie. Il faut ressentir l'envie et se déplacer physiquement pour se rendre au magasin ou aller trouver un revendeur. Dans le cas d'une dépendance au jeu, il ne s'écoule littéralement que quelques secondes entre le moment où l'on voit une publicité et celui où l'on place un pari dans l'un des casinos que l'on a dans sa poche. On peut le faire dans l'autobus, dans un bar ou même ici, dans cette salle, en ce moment même.

À mesure que le Canada s'ouvre à des marchés de prédiction plus vastes, comme c'est le cas aux États-Unis, il crée les conditions idéales pour se retrouver avec une nation de joueurs compulsifs.

Comme nombre d'entre vous le savent, c'est au Parlement, en 2021, que nous avons autorisé les paris sur un seul événement sportif. Nous l'avons fait en adoptant le projet de loi C-218, un projet de loi en faveur duquel j'ai voté et qui a supprimé une seule ligne du Code criminel afin de permettre aux provinces d'ouvrir leurs marchés de paris privés sur un seul événement sportif. Je le compare au projet de loi C-45, qui a autorisé la vente légale de marijuana. Nous l'avons adopté en grande partie pour les mêmes raisons que nous avons adopté le projet de loi C-218. De toute façon, les Canadiens achetaient de la marijuana, alors pourquoi ne pas en légaliser la vente, la réglementer et, par la même occasion, engranger des recettes fiscales pour le pays?

Je siégeais au comité sénatorial chargé d'étudier le projet de loi C-45, et je me souviens du consensus autour de l'idée que la promotion devait être strictement réglementée par Santé Canada, selon les mêmes normes dans tout le pays. On ne peut même pas passer devant un magasin de cannabis pour voir ce qui y est offert, parce que nous ne voulions pas que les moins de 19 ans soient exposés à la moindre forme de promotion. Nous avons accepté cette restriction à la liberté d'expression en matière de promotion du cannabis à cause des risques potentiels, en particulier pour les jeunes Canadiens, mais en ce qui concerne les jeux de hasard, nous sommes allés en sens inverse.

Pour de nombreux jeunes Canadiens, il est impossible d'allumer la télé, de consulter son cellulaire, de prendre l'autobus, de regarder ou même de pratiquer les sports qu'ils aiment sur les terrains, dans les arénas et les gymnases de leur quartier, sans tomber sur une forme ou une autre de promotion de jeux de hasard. Non seulement avons-nous autorisé les paris sur un seul événement sportif, mais, en tant que société, nous encourageons carrément à se livrer à des jeux de hasard.

C'est peut-être la relative simplicité du projet de loi C-218 — qui supprimait une ligne du Code criminel — qui nous a empêchés, pour la plupart, de prendre alors conscience des méfaits que pouvaient causer les promotions. Ce fut une erreur, et c'est celle que je cherche à réparer avec ce projet de loi et cette nouvelle réflexion objective qui s'imposait.

Il s'agit, évidemment, d'un projet de loi-cadre. Je ne cherche pas à diaboliser les entreprises de jeux de hasard. Elles ne sont pas là pour atténuer les méfaits sociaux, mais pour faire de l'argent. Elles agissent dans les limites qui leur ont été fixées, et nous ne pouvons pas compter sur elles pour réduire volontairement leur activité de promotion, alors que cela nuirait à leurs résultats financiers.

● (1105)

Tout comme pour la promotion d'autres industries du vice, comme le tabac, l'alcool et le cannabis, il nous incombe, en tant que législateurs, de définir ces limites et de le faire à l'échelle nationale, car un ensemble disparate de lois provinciales n'est aussi efficace que la loi provinciale la plus faible du lot en matière de promotions à la télévision et sur Internet.

Je vous remercie encore de votre temps et j'attends avec impatience notre discussion.

La présidente: Merci, sénatrice.

Allez-y, madame Chagger. Vous disposez de cinq minutes.

L'hon. Bardish Chagger (Waterloo, Lib.): Je vous remercie, chers collègues, de m'accueillir ici pour parler du projet de loi S-211. J'ai hâte, en ma qualité de marraine du projet de loi à la Chambre, de participer à cette discussion aux côtés de la sénatrice Deacon, dont le leadership a permis de porter ce débat devant le Parlement.

Les Canadiens regardent et suivent de près ce débat. Pour beaucoup, cette séance revêt un caractère très personnel, car eux-mêmes ou leurs proches sont touchés par les paris sportifs. Pour d'autres, il s'agit de restaurer l'esprit sportif qu'ils aiment.

J'écoute les citoyens de la circonscription de Waterloo, qui s'inquiètent de plus en plus du nombre de publicités pour les paris sportifs auxquelles ils sont exposés. Chers collègues, je sais que vous aussi. Des citoyens, y compris ceux de nombre de vos circonscriptions, font part de témoignages personnels sur la dépendance au jeu, des inquiétudes des parents face à la banalisation des jeux de hasard chez les jeunes, ainsi que de la frustration des amateurs de sport qui voient leur plaisir de regarder des matchs éclipsé par la promotion de jeux d'argent. Le message des Canadiens est clair: des personnes sont aux prises avec des problèmes, et nous devons trouver un meilleur équilibre.

En 2022, l'Ontario a ouvert son marché des jeux en ligne à des exploitants privés. Depuis, la publicité pour les paris sportifs est devenue omniprésente dans les émissions sportives nationales, touchant les Canadiens bien au-delà des frontières provinciales de l'Ontario. En juillet de cette année, l'Alberta lui a emboîté le pas et ouvert ses marchés des jeux de hasard.

La publicité a pris une ampleur considérable. Une étude portant sur la diffusion des matchs de la LNH et de la NBA en Ontario a recensé plus de 3 500 messages sur les jeux de hasard en seulement sept matchs, avec des références aux paris visibles pendant près de 22 % de la durée totale de diffusion. Cela revient en moyenne à deux à trois messages sur les jeux de hasard par minute. D'autres provinces ont déclaré avoir vu des publicités d'entreprises ontariennes qui ne sont pas autorisées à offrir leurs services sur leur territoire, ce qui met en évidence une lacune des politiques dans l'approche actuelle.

En fin de compte, c'est le Parlement qui a légalisé les paris sportifs sur un seul événement avec le projet de loiC-218 en 2021. Le gouvernement fédéral a donc toute légitimité à prendre part à ce débat.

L'alcool, le tabac, les jeux de hasard, le cannabis et les produits de vapotage sont tous légaux au Canada. Le gouvernement fédéral a joué un rôle pour ce qui est de faire en sorte que les Canadiens ne soient pas bombardés de messages les incitant à consommer de tous ces produits. Il s'agit, à mon sens, d'une responsabilité qui est la nôtre et non d'une ingérence dans des compétences provinciales.

Cela dit, les paris sportifs sont légaux, et les adultes qui choisissent de parier devraient pouvoir le faire. Cependant, la légalisation ne devrait pas être synonyme de normalisation, et la légalisation ne devrait en aucun cas être synonyme de promotion ou d'incitation. Les jeunes amateurs de sport devraient être inspirés par les athlètes, la compétition et les valeurs que le sport promeut. Le jeu ne devrait pas faire partie intégrante de leur amour du sport.

Pour bien des jeunes — principalement des hommes —, cette distinction devient de plus en plus floue, car les paris font de plus en plus partie du contexte social qui entoure les matchs. En Ontario, le nombre d'appels de jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans que reçoivent les lignes d'aide pour les problèmes de jeu compulsif a augmenté de 317 % après l'expansion du jeu en ligne. En fait, parmi les groupes présentant les taux les plus élevés en matière de paris sportifs, les jeunes hommes sont 12 fois plus susceptibles de développer une dépendance au jeu.

Ensemble, ces constatations brossent un tableau inquiétant du contexte des paris sportifs au Canada. Un flot constant de publicités brouille la frontière entre le fait de regarder des sports et celui de parier sur des événements sportifs et, avec les téléphones intelligents, il est pratiquement impossible d'échapper aux occasions de parier. Derrière cette banalisation se cachent de vraies personnes et des familles qui subissent les conséquences dévastatrices de ces méfaits. D'année en année, on constate une augmentation du nombre de visites aux urgences, de suicides, de cas d'insolvabilité et des appels à la ligne d'aide ontarienne sur le jeu. Le gouvernement fédéral ne peut pas laisser cette tendance se maintenir.

Le projet de loi S-211 offre l'occasion de clarifier ce contexte. Il s'agit d'un projet de loi non normatif qui, s'il est adopté, servira à entamer une réflexion pour mieux comprendre les risques, cerner les lacunes de notre approche actuelle et examiner les données et les tendances, afin de faire passer en premier le bien-être des Canadiens.

Je tiens à remercier les intervenants et les experts qui ont officiellement écrit au Comité. Les provinces, les cliniciens, les chercheurs et leurs porte-parole de cette cause ont apporté des données et des points de vue précieux qui ont contribué à éclairer l'étude. Ces contributions témoignent du caractère regrettable du problème et montrent que nous devons agir. Espérer qu'il se règle tout seul n'est pas la solution.

Pour l'équipe de la sénatrice Deacon, ce processus législatif dure depuis plus de 40 mois déjà. Les familles et les proches devront faire face aux conséquences des méfaits liés aux paris sportifs pendant tout le reste de leur vie.

Je remercie encore une fois mes collègues de l'attention qu'ils portent à l'étude de cette question. Cela étant dit, nous répondrons avec plaisir à vos questions.

● (1110)

La présidente: Bravo à vous deux pour votre respect du temps imparti. Vous êtes manifestement rompues à l'exercice.

[*Français*]

Nous allons commencer par M. Hardy.

Monsieur Hardy, vous avez la parole pour six minutes.

Gabriel Hardy (Montmorency—Charlevoix, PCC): Merci beaucoup.

Madame Deacon, je vous remercie d'être avec nous. Mes questions seront en français pour le premier tour.

Comme on le disait, c'est un projet de loi qui a été déposé il y a 40 mois. C'est donc un projet auquel vous tenez énormément, avec raison.

Vous avez dit, dans votre déclaration d'ouverture, que 7 Canadiens sur 10 jouaient à des jeux de hasard et que les jeunes de 16 à 31 ans étaient 12 fois plus susceptibles de devenir accros à ce genre de chose.

Pourquoi, selon vous, est-ce un sujet qu'on doit absolument amener dans l'espace public?

Pourquoi est-ce que ça devient pressant que ce projet de loi soit mis en place?

[*Traduction*]

L'hon. Marty Deacon: C'est un élément essentiel lorsque l'on s'interroge sur la vocation même du sport. Nous voyons l'impact — pas exclusivement, mais particulièrement — sur un groupe de notre population. Nos jeunes de 14 à 26 ans sont les plus vulnérables. Si nous cherchons à bâtir des collectivités en bonne santé, cela ne marche pas. Les données médicales au cours des 40 mois que j'ai consacrés à ce sujet montrent que les conséquences s'aggravent. Les jeunes en détresse ont recours à différentes stratégies.

Ce que fait une personne en affecte huit autres. Ne l'ignorons pas. Si vous avez un fils ou une fille en proie à une dépendance, l'impact est multiplié par huit. Que ce soit sur les parents, le médecin, l'entraîneur, les camarades de classe ou l'école, l'impact augmente. Je me sens tenue de faire quelque chose pour remédier en partie à la situation avec un projet de loi que nous, députés et sénateurs — je ne peux pas parler au nom de toute cette salle —, pouvons appuyer.

[*Français*]

Gabriel Hardy: Merci beaucoup.

On sait aussi qu'on touche à un champ de compétence provincial. Il y a donc une ligne qu'on ne veut pas franchir. Comment va-t-on situer ce projet de loi pour s'assurer que cette ligne n'est pas franchie? Est-ce que ce sont de grandes lignes directrices? Est-ce qu'on veut plutôt comprendre l'état des lieux? Sinon, est-ce qu'on va carrément... Je n'utiliserai pas le mot « ingérence », qui est un peu trop intense, mais il y a quand même une ligne qui ne doit pas être franchie.

Comment peut-on s'assurer que ce projet de loi ne viendra pas s'immiscer dans les champs de compétence du Québec, notamment, et des autres provinces?

● (1115)

[*Traduction*]

L'hon. Marty Deacon: C'est une question tout à fait légitime.

Tout d'abord, la réglementation a été conçue à l'époque des jeux de hasard en salle. Elle a été élaborée à une autre époque, une époque passée. Regardez comment le jeu en ligne transforme le paysage avec les applications, les diffuseurs, les chaînes de sport, les commandites, les balados, etc., partout au pays. Cela conduit à une situation où chaque province et chaque territoire se retrouve très limité dans sa capacité de contrôler la publicité destinée à ses résidants. C'est devenu une sorte d'ensemble disparate et les frontières n'arrêtent rien.

Cela a cessé d'être une affaire provinciale quand les jeux en ligne en Ontario ont commencé à se répandre dans tout le Canada. Nous avons vu ces publicités s'infiltrer. La British Columbia Lottery Corporation, par exemple, a expliqué comment les publicités venues de l'Ontario arrivent en Colombie-Britannique sur ces sites illégaux. Ces jeux réduisent les recettes que la Colombie-Britannique s'efforce consciencieusement de générer pour elle-même. Il en va de même au Manitoba. Même s'ils ne sont pas censés le faire, les Manitobains peuvent facilement parier auprès d'entreprises enregistrées auprès de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario. Ce n'est plus un secret. La question de la compétence est déjà négligée et mise de côté par ces exploitants de paris.

Oui, nous avons une compétence provinciale dans de nombreux aspects de nos partenariats fédéraux et provinciaux. Nous disposons de cadres dans différents secteurs. Ce que nous devons faire, à mesure que ce cadre se met en place, c'est nous assurer d'une collaboration entre les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral, et faire appel aux compétences des intervenants, y compris du secteur des jeux. Qu'est-ce qui est le plus judicieux, et que pouvons-nous faire ensemble, maintenant?

Vous avez mentionné le Québec, à titre d'exemple. J'ai dit que le Québec, comme d'autres, aurait une place très importante à cette table. J'espère que la réglementation fédérale s'inspirera de l'exemple du Québec à cet égard. Le Québec fait de bonnes choses. Il est essentiel de le reconnaître, de l'honorer et de ne pas s'y opposer. C'est un triangle. Comment pouvons-nous concilier les recettes, la santé et la commercialisation — ou les revenus des paris — pour trouver le juste milieu au cœur de ce triangle?

[*Français*]

Gabriel Hardy: Merci beaucoup pour ces réponses.

Je ne pense pas que je pourrai poser une autre question, puisqu'il me reste 30 secondes, mais je vais proposer la motion suivante:

> Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, et compte tenu de la proposition de la Commission européenne du 16 septembre 2026 visant à faire du Canada le premier « membre associé » de l'Union européenne, ainsi que de l'alliance que le gouvernement entend lancer lors du Sommet Canada–Union européenne qui se tiendra à Montréal les 29 et 30 octobre 2026, le Comité entreprenne une étude d'au moins six réunions sur les répercussions d'un tel arrangement sur la souveraineté culturelle du Canada, notamment:
>
> a) le maintien de l'exemption culturelle du Canada, telle qu'elle est préservée dans l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG);
>
> b) la question de savoir si un secteur quelconque de la politique canadienne en matière de culture, de radiodiffusion, d'audiovisuel, d'édition ou de langues officielles pourrait devenir assujetti à un alignement sur le droit de l'Union européenne ou à la compétence de la Cour de justice de l'Union européenne;
>
> c) l'incidence sur la protection et la promotion de la langue française, en particulier au Québec, ainsi que sur les exigences en matière de contenu canadien;
>
> d) les consultations menées par le gouvernement auprès des provinces, dont le Québec, et du secteur culturel;
>
> e) les répercussions culturelles et linguistiques de tout élargissement des arrangements en matière de mobilité des jeunes, y compris l'objectif déclaré du premier ministre de permettre aux jeunes de « travailler, étudier et vivre où ils le souhaitent, d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique », la participation proposée du Canada au programme Erasmus+ et tout élargissement du programme Expérience internationale Canada, en accordant une attention particulière à la vitalité de la langue française au Québec et dans les communautés francophones en situation minoritaire, à la réciprocité pour les jeunes Canadiens, au rôle des programmes d'échanges jeunesse du ministère du Patrimoine canadien et à la capacité des communautés à soutenir l'intégration culturelle et linguistique des nouveaux arrivants;
>
> Que le Comité invite le ministre responsable du ministère du Patrimoine canadien à comparaître pendant au moins deux heures, accompagné de fonctionnaires du ministère du Patrimoine canadien, d'Affaires mondiales Canada et d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada; que le Comité invite des représentants des secteurs de la culture, de la radiodiffusion et de l'édition, d'organismes francophones et d'établissements d'enseignement postsecondaire, y compris du Québec; que le Comité invite des experts, des parlementaires et des représentants de la société civile de pays européens qui ont choisi de demeurer à l'extérieur de l'Union européenne malgré des liens géographiques, sécuritaires et commerciaux étroits, dont la Norvège, la Suisse et l'Islande, à témoigner des effets de leurs arrangements avec l'Union européenne sur leurs politiques en matière de culture, de radiodiffusion et de langue ainsi que sur leur souveraineté nationale; et que le Comité fasse rapport de ses constatations et recommandations à la Chambre.

Je propose cette motion parce qu'un grand sommet s'ouvre aujourd'hui à Montréal entre le Canada et l'Union européenne, et parce que c'est la première réunion depuis longtemps que nous ne tenons pas à huis clos.

Il est important de revenir sur le terme « membre associé ». On sait qu'il a été refusé, mais, du point de vue idéologique, il reste quand même au cœur des discussions à Montréal présentement. Ce qui est intéressant, c'est que ce terme avait été largement accepté et avait été proposé par Mme von der Leyen, qui en faisait même état hier et encore ce matin sur les réseaux sociaux. Donc, on voit une intention de rapprochement qui soulève des questions.

Puisque c'est quelque chose qui n'a pas été débattu à la Chambre et que nous ne sommes pas vraiment au courant de ce qui est en train de se passer, il est important de s'assurer que nos lois et notre manière de fonctionner, au Canada, ne sont pas assujetties à des idéologies sans que ça passe par le travail que les élus font ici, au Parlement. Il est très important que nous ayons cette discussion...

● (1120)

[*Traduction*]

Michael Coteau (Scarborough—Woburn, Lib.): J'invoque le Règlement. Si l'on commence à parler dans le créneau de six minutes et que l'on enchaîne avec une motion, est-on toujours limité à ces six minutes?

La présidente: Selon le greffier, non.

Michael Coteau: Merci.

[*Français*]

Gabriel Hardy: Comme je vous le disais, il est très important que nous ayons cette discussion, parce que nous sentons qu'il y a vraiment une intention profonde de la part de Mme von der Leyen, qui a elle-même proposé au Canada de devenir membre associé sans en demander le droit à l'Union européenne et à ses membres. Nous avons même senti une volonté, chez ces derniers, de dire qu'il fallait attendre et qu'ils ne savaient pas trop ce qui se passait.

Nous vivons la même chose au Canada. Le premier ministre semble vouloir se rapprocher de l'Union européenne sans vraiment consulter le Parlement. Nous avons déjà des alliances très fortes, notamment avec nos voisins du Sud, mais le gouvernement s'est retiré de la table de négociation. On n'a jamais expliqué au Parlement ce qui a été refusé et la raison pour laquelle on s'est retiré, et, là, on veut faire la même chose avec l'Union européenne, alors que ça pourrait avoir des répercussions énormes sur des domaines comme le commerce, la défense, l'économie, les technologies, la sécurité et l'éducation, entre autres.

À mon avis, les décisions devraient d'abord être prises en haut, par les élus du Parlement, et le premier ministre devrait ensuite aller porter les messages. Il ne faut pas suivre l'approche inverse en nous imposant une idéologie.

Il est très important de discuter de cette question, parce qu'elle ouvre la porte à des choses qu'il faut surveiller, notamment en matière de réglementation.

Est-ce que le Canada, lorsqu'il va adopter de nouvelles lois et de nouveaux règlements, va devoir s'aligner sur l'Union européenne? Ça peut avoir des répercussions législatives.

Est-ce que le Canada va pouvoir participer à l'élaboration des règles, ou devra-t-il accepter celles qui existent déjà en Europe?

En ce qui a trait au financement, le Canada devra-t-il contribuer financièrement à des programmes européens?

Encore une fois, je n'aborde pas la question par manque de respect envers nos collègues qui sont assises au bout de la table, mais parce que c'est une de nos premières réunions publiques, c'est aujourd'hui que s'ouvre le sommet et personne n'en a entendu parler. Je pense que ce sont des questions très légitimes que nous nous posons comme parlementaires. C'est un travail, c'est un service que nous devons rendre à nos concitoyens, qui se posent aussi des questions.

Alors, madame la présidente, je pense qu'il est important que cette discussion ait lieu et que cette motion soit adoptée.

[*Traduction*]

Je vais lire la motion en anglais pour m'assurer que tout le monde est d'accord.

La présidente: Nous l'avons fait traduire.

Gabriel Hardy: Je pense que je peux en parler en anglais, juste pour m'assurer que tout le monde comprenne. Revenons-y en anglais.

> That, pursuant to the Standing Order 108(2), and in light of the European Commission —

[*Français*]

Bienvenu-Olivier Ntumba (Mont-Saint-Bruno—L'Acadie, Lib.): J'invoque le Règlement.

La présidente: Monsieur Ntumba, vous avez la parole.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Nous avons des services d'interprétation qui font ce travail. Si des membres avaient dit qu'ils n'avaient pas compris la motion en français ou que l'interprétation ne fonctionnait pas, nous serions d'accord. Cependant, pourquoi perdre du temps en répétant la motion en anglais? Je comprends qu'on a le droit de le faire, mais nous avons des services d'interprétation.

● (1125)

[*Traduction*]

Andrew Lawton (Elgin—St. Thomas—London-Sud, PCC): Les députés ont le droit de s'exprimer dans la langue de leur choix, et je trouve très désobligeant d'insinuer que mon collègue serait incapable de s'exprimer en anglais en ce moment, alors qu'il a choisi de le faire.

Fares Al Soud (Mississauga-Centre, Lib.): Il peut dire tout ce qu'il veut dans l'une ou l'autre langue, ou dans les deux. À aucun moment mon collègue n'a laissé entendre qu'il ne pouvait pas s'exprimer dans la langue de son choix. Ce qu'il dit, en fait, c'est qu'il est inutile de répéter les mêmes points, étant donné qu'il y a un service d'interprétation simultanée.

Nous avons des personnes ici qui se soucient d'un projet de loi, et je soupçonne qu'une grande partie du Comité aimerait revenir audit projet de loi.

La présidente: Je vais redonner la parole à M. Hardy pour qu'il termine sa déclaration.

Gabriel Hardy: Très bien. Voici ce qui est écrit:

> That, pursuant to Standing Order 108(2), and in the light of the European Commission's proposal of September 16, 2026, that Canada become the first "associate member" of the European Union, and of the alliance the government intends to launch at the Canada-European Union Summit in Montreal on October 29-30, 2026, the committee undertake a study of no fewer than six meetings on the implication of any such arrangement for Canada's cultural sovereignty, including:
>
> (a) the preservation of Canada's cultural exemption as maintained in the Canada-European Union Comprehensive Economic and Trade Agreement, CETA;
>
> (b) whether any sector of Canadian cultural, broadcasting, audiovisual, publishing or official languages policy could become subject to alignment with European Union law or the jurisdiction of the Court of Justice of the European Union;
>
> (c) the impact on the protection and promotion of French language, particularly in Quebec and on Canadian content requirements;
>
> (d) the consultations conducted by the government with the provinces, including Quebec, and with the cultural sector; and
>
> (e) the cultural and linguistic implications of any expanded youth mobility arrangement, including the Prime Minister's stated objective of allowing youth to "work, study, and live where they want on either side of the Atlantic," Canada's proposed participation in Erasmus+ and any expansion of International Experience Canada, with particular attention to the vitality of the French language in Quebec and in francophone minority communities, reciprocity for young Canadians and the role of the youth exchange programs of the Department of Canadian Heritage, and the capacity of communities to support the cultural and linguistic integration of newcomers;
>
> that the committee invite the minister responsible for the Department of Canadian Heritage to appear for no less than two hours, along with officials from the Department of Canadian Heritage, Global Affairs Canada and Immigration, Refugees and Citizenship Canada; that the committee invite representatives of the cultural, broadcasting and publishing sectors, of francophone organizations and of post-secondary institutions, including from Quebec; that the committee invite experts, parliamentarians and civil society representatives from European countries that have chosen to remain outside the European Union, despite close geographic security and trade ties, including Norway, Switzerland and Iceland, to testify on the effects of their arrangements with European Union on their cultural, broadcasting and language policies, and on their national sovereignty; and that the committee report its findings and recommendations to the House.

Il me semble très important aujourd'hui que nous ayons cette motion, car ce projet d'alliance démarre à Montréal aujourd'hui et demain.

La présidente: La parole est à M. Al Soud.

Fares Al Soud: J'ai été plus qu'heureux d'entendre répéter la motion — sa traduction du français en anglais —, mais l'explication a déjà été entendue.

Bien que j'aie une grande estime pour M. Hardy, je pense qu'il est temps, avec tout le respect que je lui dois, de passer à l'orateur suivant.

● (1130)

La présidente: Allez-y, monsieur Hardy.

Gabriel Hardy: Je conclurai en quelques mots.

Surtout en ce qui concerne la mobilité des étudiants, compte tenu de ce qui se passe actuellement en Europe, je pense que tous les citoyens canadiens et, en particulier, nos jeunes suivent la situation, et ils ne veulent pas qu'elle se reproduise chez nous. Nous devons avoir ces discussions, car il est important aujourd'hui d'étudier les conséquences de politiques d'ouverture dans le cadre de cette alliance et de permettre aux parlementaires, qui ont été élus par les Canadiens, d'analyser la situation, d'ouvrir le débat à ce sujet, puis de faire rapport au Parlement.

Merci.

[*Français*]

La présidente: Comme nous avons reçu l'avis de motion il y a deux jours et que cela relève du mandat du Comité, je considère que la motion est recevable.

[*Traduction*]

J'ai M. Lawton, Mme Thomas, M. Al Soud, M. Champoux, M. Kuruc, puis M. Ntumba.

Nous commençons par vous, monsieur Lawton.

Andrew Lawton: Je vous remercie, madame la présidente, et je remercie sincèrement mon collègue, M. Hardy, d'avoir soulevé ce sujet.

Vous venez de lire la liste des intervenants, et le nombre de membres du Comité qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet témoigne de l'importance de cette motion.

Je suis très reconnaissant envers M. Hardy d'avoir mis en lumière cette manœuvre du premier ministre concernant l'Union européenne, car ce processus, qui s'est déroulé en catimini, laisse perplexe.

Nous avons entendu des versions contradictoires. Quand les médias ont rapporté que le Canada envisageait de devenir « membre associé » de l'Union européenne — catégorie qui n'existe pas —, le premier ministre l'a nié. Quelques jours plus tard, Ursula von der Leyen a adressé cette invitation au Canada, et Mark Carney est monté sur scène pour lui donner une accolade chaleureuse et la remercier. D'autres médias nous ont alors appris que c'étaient en réalité le Canada et le Cabinet du premier ministre qui étaient à l'origine de cette initiative.

Permettez-moi de dire tout d'abord qu'une intégration plus étroite avec l'Union européenne par des échanges commerciaux est tout à fait positive. En tant que pays, nous devons commercer avec tous ceux avec qui nous le pouvons dans le monde. C'est pourquoi j'étais si fier de voir le travail accompli par l'ancien gouvernement conservateur lors des négociations de ce qui est devenu l'Accord économique et commercial global, l'AECG. Il est à noter que, même 10 ou 11 ans plus tard, neuf pays européens, je crois, n'ont toujours pas ratifié l'AECG. La priorité du gouvernement libéral aurait dû être de s'assurer d'une plus grande intégration économique avec l'Europe — et non de devenir membre associé de l'Union européenne, catégorie qui, je le répète, n'existe pas. Cela signifie que le libellé est très important, s'il s'accompagne d'une série de concessions ou d'obligations qui n'ont pas été révélées aux Canadiens.

Il est tout à fait opportun, alors que nous cherchons à affirmer notre souveraineté et notre indépendance en tant que nation, d'avoir cette discussion au Parlement. Je pense que le cadre le plus approprié, si cette question doit être soumise à un comité, est celui du Comité du patrimoine, qui a pour mandat d'examiner l'identité, la culture et le patrimoine canadiens.

Nous n'affirmerons jamais notre souveraineté en étant une étoile sur le drapeau de quelqu'un d'autre, qu'il s'agisse de celui des États-Unis ou de celui de l'Union européenne. Pour que le Canada soit fort — slogan que les libéraux aiment tant utiliser —, il faut qu'il soit libre et indépendant.

J'aimerais beaucoup que les libéraux m'expliquent exactement ce qu'ils trouvent à l'Union européenne… Ils rient, alors j'imagine que l'indépendance du Canada les amuse. J'aimerais beaucoup entendre ce que les libéraux...

[*Français*]

Martin Champoux (Drummond, BQ): J'invoque le Règlement.

Je veux simplement apporter une précision. M. Lawton a parlé du Canada indépendant, mais je pense qu'il voulait parler du Québec indépendant.

Des voix: Ha, ha!

Martin Champoux: Je suis sûr qu'il s'est juste trompé dans ses mots.

Merci.

[*Traduction*]

Andrew Lawton: Tout ce qui divise notre pays les fait rire, madame la présidente. Merci de m'avoir redonné la parole.

Alors que nous discutons de ce à quoi ressemblerait ce statut de membre associé de l'UE, j'aimerais beaucoup que le premier ministre et le gouvernement libéral nous disent ce qui les fascine autant dans la façon dont l'UE gère ses affaires. Nous avons clairement indiqué que le Canada ne devrait jamais compromettre son autonomie en matière de réglementation, de fiscalité et d'immigration. Ce sont là autant de domaines dans lesquels l'Union européenne connaît un échec retentissant.

Prenons l'exemple de la fiscalité. Dans certains pays européens, la taxe de vente atteint 27 %. Nous sommes déjà aux prises ici avec une crise du coût de la vie et de l'abordabilité. Voulons-nous vraiment nous rapprocher d'un régime où le coût de la bureaucratie a fait grimper les taxes au point que, dans certains cas, elles représentent plus du quart du prix des biens achetés?

Parlons aussi de la réglementation. Nous serions ici pendant des semaines, voire des mois, si je devais énumérer tous les règlements européens qui ont fini par compliquer la vie des entreprises et des citoyens européens. Je vous donnerai quelques exemples d'absurdités.

L'Union européenne plafonne la puissance en watts des aspirateurs, si bien que ses habitants ne peuvent même pas y acheter l'aspirateur qu'ils veulent. Ses règlements en matière de climatisation sont tellement insensés que des gens ont fini à l'hôpital et que certains sont même morts des suites de la chaleur parce qu'ils ne pouvaient pas installer de climatisation chez eux cet été. Telle est la conséquence de la politique de l'Union européenne.

S'agissant de l'immigration, tout le monde connaît le chaos engendré par la politique migratoire européenne. L'une des raisons qui a poussé le Royaume-Uni à quitter l'Union européenne est qu'il lui était devenu tout à fait intenable de composer avec la politique d'ouverture des frontières qui a conduit, il y a environ 11 ans, à l'arrivée de plus d'un million de personnes en un an en Allemagne — un seul pays, un seul exemple —, pays de 80 millions d'habitants.

Lorsque l'on parle de mobilité de la main-d'œuvre entre le Canada et l'Europe, cela signifie que toute personne se trouvant en Europe pourrait potentiellement venir travailler au Canada, alors que nous débattons déjà de la nécessité de remettre de l'ordre dans notre système d'immigration, ce dont nous avons désespérément besoin après 11 ans de politique libérale en la matière.

Il y a ensuite les aspects culturels de cette question. Je n'ai pas manqué de remarquer qu'il y a moins de deux semaines, des émeutes ont éclaté en France, où 550 000 personnes sont descendues dans la rue. Je crois qu'il y en avait environ 110 000 à Paris. Des bâtiments ont été pillés. On a assisté à des actes de vandalisme, des véhicules ont été incendiés et des émeutes ont eu lieu à Paris, à Marseille, à Lyon, à Limoges, à Bordeaux, à Lille et dans d'autres villes partout en France.

Ce n'est pas un pays que nous devrions chercher à imiter. Il n'est même pas capable de gérer les troubles à l'intérieur de ses propres frontières, et ce n'est qu'un pays parmi d'autres en Europe. Les émeutes — et je ne les défends absolument pas — découlaient de tensions liées au coût de la vie, aux problèmes d'immigration et au mécontentement des gens à l'égard de leur système éducatif et de la manière dont ils sont gouvernés.

En cette période particulière, que contient exactement cet accord entre le Canada et l'Europe? C'est une question à laquelle le gouvernement devrait répondre, mais il ne le fait pas. Je suis donc fier d'appuyer la motion de mon collègue, M. Hardy, visant à faire la lumière sur cette question.

Merci.

● (1135)

La présidente: Merci, monsieur Lawton.

Madame Thomas, c'est à vous.

Rachael Thomas (Lethbridge, PCC): Merci, madame la présidente.

Je voudrais simplement ajouter aux excellentes remarques de mes deux collègues concernant cette motion et le resserrement de nos relations avec l'UE. Comme vous le savez, depuis 2025, le premier ministre Carney promet aux Canadiens qu'il ne se laissera pas marcher sur les pieds et qu'il cherchera à obtenir une plus grande indépendance pour le Canada. À l'heure actuelle, nous avons un petit différend, un désaccord commercial, avec les États-Unis d'Amérique et, bien sûr, M. Carney souhaite, semble-t-il, nous éloigner de cette relation pour se rapprocher de l'UE.

Cependant, il y a ici un aspect à prendre en compte en ce qui concerne notre indépendance nationale. Cet accord potentiel avec l'UE n'aurait pas seulement une incidence sur les relations de gouvernement à gouvernement, avec le Canada, d'une part, et les pays de l'Union européenne ou le Parlement européen lui-même, d'autre part. En fait, il faut aussi penser au dialogue entre les Canadiens eux-mêmes. Je crains que les voix des Canadiens ne soient ignorées, si nous ne faisons pas preuve de prudence dans cette démarche.

Par exemple, si nous avançons dans cette voie, qu'adviendra-t-il des droits des Autochtones? Qu'adviendra-t-il des traités? Qu'adviendra-t-il de la façon dont nous nous gouvernons, en tant que pays, à cet égard? Qu'adviendra-t-il de notre respect pour le français et l'anglais comme étant les deux langues officielles de ce pays? Qu'en est-il de notre respect à l'égard du Québec en tant que nation indépendante au sein d'une nation? Qu'adviendra-t-il de tout cela?

Conserverons-nous notre autonomie en tant que pays? Conserverons-nous notre indépendance, notre capacité à prendre ces décisions, ou l'UE commencera-t-elle à nous dicter des conditions qui s'appliqueront ici, à l'intérieur de nos propres frontières? Ce sont là des questions cruciales à propos de notre identité nationale et de la voie à suivre.

Et puis, bien sûr, il y a les grandes questions concernant notre économie et le commerce, les cadres réglementaires, l'environnement, la technologie et la politique numérique, ainsi que l'énergie et les ressources naturelles. Dans ces secteurs, l'Alberta est une superpuissance dans notre pays. Cela restera-t-il le cas? Continueront-ils à se développer? Et il y a également notre politique sociale et du travail et notre politique d'immigration.

Nous pouvons également nous pencher sur la défense et la sécurité nationale. Un pays en dépend pour protéger sa souveraineté et sa population. En fait, la responsabilité première d'un gouvernement est de veiller à la sécurité de ses citoyens. Comment cela se traduira-t-il dans le cadre des relations entre le Canada et l'UE? Céderons-nous une partie de cette souveraineté? Céderons-nous une partie des décisions en matière de défense, de protection de nos frontières et de sécurité des citoyens, ou le gouvernement du Canada conservera-t-il ce pouvoir? Ce sont là des questions cruciales, et les réponses qu'on y apportera auront à jamais des répercussions sur tous les citoyens canadiens, non seulement de cette génération, mais aussi des générations futures.

Mes collègues d'en face prennent un peu de haut cette motion et rient parfois, mais il s'agit d'une affaire sérieuse. Ces questions sont réelles et préoccupent les Canadiens, d'autant que le premier ministre Carney se montre quelque peu évasif au sujet de la relation qu'il cherche à établir avec l'UE. Vous vous rappelez sans doute que les médias ont révélé que cette relation était envisagée, et que M. Carney a nié en bloc, avant que nous apprenions, quelques jours plus tard, par la bouche de la présidente de l'UE, Mme Van der Leyen, que le statut de membre associé était effectivement proposé au Canada. Malheureusement, le premier ministre a, selon moi, trahi la confiance des Canadiens, car il n'a pas été tout à fait honnête.

Nous avons des questions importantes. Les Canadiens se posent des questions importantes sur la teneur des discussions qui se déroulent en ce moment même à Montréal. Ces questions méritent d'être examinées sérieusement, et cette instance, à savoir le Comité du patrimoine, est le lieu tout indiqué pour avoir ces discussions.

Je remercie mon collègue, M. Hardy, d'avoir présenté cette motion. Je crois sincèrement qu'il nous incombe de lui accorder du temps et de l'attention.

● (1140)

La présidente: Monsieur Al Soud, vous avez la parole.

Fares Al Soud: Merci, madame la présidente.

Il est beaucoup question de l'engagement du premier ministre envers la langue française et la culture canadienne. Je répondrai simplement que, jusqu'à présent, M. Carney n'a jamais failli à son engagement envers l'une et l'autre. Il est sans équivoque à propos de la souveraineté canadienne, notamment dans le cadre de nos discussions avec les États-Unis et de la guerre commerciale qui sévit actuellement. Il n'y a aucune raison de croire qu'il faillirait à cet engagement dans le cadre de discussions avec l'UE.

Mme Thomas a indiqué que des discussions essentielles devraient avoir lieu à ce sujet. Je ne dis pas le contraire, mais il y a un moment et un lieu pour ce genre de discussions.

Elle a évoqué les répercussions sur les Canadiens. Parallèlement, aujourd'hui, nous discutons des paris sportifs, problème qui a lui aussi des répercussions sur les jeunes Canadiens. Par respect pour les marraines du projet, qui lui ont consacré d'innombrables heures... Peut-être que les conservateurs se soucient très peu de la sécurité des jeunes Canadiens sur le Web en ce qui concerne les paris en ligne. Nous, en tout cas, nous nous en soucions.

Rachael Thomas: J'invoque le Règlement: évitons les insinuations.

Michael Coteau: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

La présidente: Monsieur Al Soud...

Rachael Thomas: Désolée, madame la présidente. Il y a là un rappel au Règlement, car les attaques personnelles n'ont pas leur place au sein d'un comité comme celui-ci.

Fares Al Soud: Ce n'était pas une attaque personnelle.

La présidente: Monsieur Al Soud, veuillez poursuivre.

Fares Al Soud: Merci.

Cela dit...

Andrew Lawton: Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

La présidente: Allez-y, monsieur Lawton.

Andrew Lawton: En ce qui concerne la procédure à suivre ici — et je crois que cela relève du chapitre 22 du Livre vert —, c'est déjà arrivé auparavant, et nous savons comment cela finit. Chaque fois que cela se produit, les libéraux présentent une motion d'ajournement. J'invite les députés à se prononcer sur la motion et à ne pas chercher à s'y soustraire, comme ils le font à chaque fois.

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Monsieur Al Soud, allez-y.

Fares Al Soud: Madame la présidente, très franchement, il est frustrant de voir que les conservateurs tentent de détourner les règles en vigueur au sein de nos institutions et de nier la bonne foi dont nous faisons preuve au Comité, ainsi que l'esprit de collaboration qui a toujours caractérisé nos travaux, pour en faire une démarche politique.

Sur ce, madame la présidente, je propose l'ajournement du débat.

La présidente: Il s'agit d'une motion dilatoire. Le greffier procédera à l'appel nominal.

(La motion est adoptée par 6 voix contre 5.)

La présidente: Je donne maintenant la parole à M. Coteau.

Nous sommes heureux de vous revoir au Comité du patrimoine. Vous avez six minutes.

Michael Coteau: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je tiens à remercier nos témoins de leur présence aujourd'hui. Je sais que la sénatrice a consacré d'innombrables heures, et de nombreux mois, à ce dossier pour en arriver là. Je remercie également notre collègue de la Chambre des communes d'aider à défendre cette cause.

Quelle est l'ampleur actuelle des jeux d'argent en ligne au Canada?

● (1145)

L'hon. Marty Deacon: Je répondrai immédiatement que c'est énorme. Quand on y regarde de plus près, il y a une statistique encore plus significative. Nous nous concentrons sur les paris sportifs, mais nous ne tenons pas compte des autres segments du secteur des jeux d'argent. Cependant, en ce qui concerne le nombre de participants, de 2010 à 2015, puis à 2020, 2023 et 2026, la croissance est exponentielle.

Les données sont provinciales, mais nous savons que, lorsque nous examinons les montants — des milliards et des milliards de dollars de revenus —, ils sont plus parlants que le nombre de participants. Il existe un certain nombre de données à ce sujet, par exemple: qui parie de façon répétée? Quand on parle d'un nombre de 100, s'agit-il de 10 personnes qui parient 10 fois chacune, ou de 100 personnes qui parient une seule fois? Il existe toutes sortes de données très riches à ce sujet qui disent que ce phénomène prend de l'ampleur — et pas seulement dans les provinces où les jeux d'argent sont réglementés. C'est là un élément clé: la tendance est à la hausse partout.

En Alberta, les choses en sont à leurs débuts. La province se trouve dans ce que nous pourrions appeler une période de découverte de six semaines, ou même de trois. Au cours des trois premières semaines, le marché a généré 186 millions de dollars. Cela nous donne rapidement une idée du volume et de l'ampleur du phénomène. Nous disposons également d'une ventilation démographique.

Michael Coteau: Nous constatons une évolution de la nature des jeux d'argent. J'ai lu qu'ils évoluent vers des jeux de prédiction: quelles sont les probabilités que quelque chose arrive? Aujourd'hui, on peut parier sur tout et n'importe quoi. Il y a une évolution en cours, et je pense qu'il est important que nous mettions en place des mesures de protection.

Hier soir, nous débattions du projet de loi C-34, mais différents projets de loi présentés à la Chambre, dont le projet de loi C-16, visent à nous adapter à l'évolution de la technologie dans la société moderne. Je pense que c'est une pièce importante de ce casse-tête, car le monde est en train de changer.

Vous avez dit que le gouvernement de l'Ontario a commandé un rapport. En connaissons-nous des conclusions?

L'hon. Marty Deacon: Je crois que vous parlez du rapport qui ne nous a pas été communiqué et qui a été, je dirai, enterré. Certains de nos partenaires dans les médias cherchent à creuser ces chiffres, et certaines informations révèlent effectivement des résultats très accablants.

Pour répondre à la première partie de ce que vous disiez sur la façon dont les choses évoluent, il existe, en cette ère du Web, une multitude de possibilités: il y a la radiodiffusion, ce qu'on appelle les micro-paris, les paris en direct et les paris d'avant-match. Les gens parient sur des choses très diversifiées.

En Ontario, comme vous venez de le dire, il y a eu un rapport qui soulevait de graves préoccupations, mais qui a été enterré ou étouffé. Je pense que certaines données et informations qu'il contient ont été divulguées hier soir, et d'autres le seront aujourd'hui et demain. Au moment même où nous parlons, l'histoire des véritables renseignements qui ont été dissimulés est en train de sortir.

Michael Coteau: Le fait qu'un jeune sur quatre âgé de 18 à 34 ans — je crois que c'était cette tranche d'âge — subisse un préjudice quelconque lié au jeu en ligne représente un chiffre considérable. Quand on parle de préjudices liés au jeu, de quel type de préjudice s'agit-il pour les personnes de cette catégorie?

L'hon. Marty Deacon: Le terme « préjudice » est intéressant. Certaines personnes pourraient penser à des préjudices physiques et mentaux. Les médecins des salles d'urgence vous parleraient de problèmes liés à la santé mentale et à la dopamine libérée dans le cerveau par le désir de gagner. Nous sommes d'abord confrontés à de réels problèmes de santé mentale, qui conduisent, en particulier chez les jeunes garçons, à un repli sur soi — ils s'enferment dans leur sous-sol et ne sortent plus de chez eux. Puis, l'issue ultime de tout cela est le suicide et les tentatives de suicide, qui sont en hausse. Voilà pour les préjudices physiques.

Il y a aussi ce que ces jeunes sont prêts à faire pour se procurer l'argent nécessaire aux paris et pour payer leurs dettes. Très souvent, ils gagnent leurs paris au début. En fait, le système est conçu pour leur donner le goût des gains, et ensuite pour les pousser à en vouloir toujours plus. La publicité ne fait qu'attiser ce désir et ce besoin.

J'ajouterai qu'il y a les préjudices liés à la faillite, à l'incapacité de payer une facture et au fait de n'en parler à personne. Je pense que ce qui est arrivé à Rick Campanelli nous montre parfaitement à quel point cette habitude est dissimulée et néfaste au fil du temps.

● (1150)

L'hon. Bardish Chagger: Veuillez m'excuser, mais j'aimerais ajouter ceci très rapidement. Il y a des proches, des gens autour d'eux. Donc, cela ne touche pas seulement les personnes qui font des paris sportifs. N'oubliez pas les répercussions sur les proches et l'impact sur l'entourage.

Michael Coteau: Quand je siégeais à l'Assemblée législative de l'Ontario, nous avons examiné des données sur le suicide lié au jeu en général, ainsi que sur les préjudices causés par le jeu. Je pense que nous devons être très prudents, car les algorithmes et les entreprises technologiques peuvent recourir à des stratégies pour attirer les gens et les entraîner toujours plus loin. Vous avez soulevé un point très pertinent sur la mécanique qui fait qu'une personne ressent un tel plaisir à gagner qu'en essayant ensuite de retrouver ce plaisir, elle finit par presque tout perdre, et se retrouve même parfois sans rien. Cela peut détruire des familles.

Je tiens à vous remercier toutes deux d'avoir fait avancer ce dossier jusqu'à ce stade. J'appuie à 100 % ce que vous faites.

Je tiens également à remercier Bruce Kidd, M. Crombie et toutes les personnes qui se sont exprimées sur cette question ici, en Ontario. Je sais qu'il s'agit d'un élan national.

Merci pour votre travail. J'espère que ce projet de loi aboutira à une interdiction totale de cette pratique partout au pays.

La présidente: Merci.

[*Français*]

Monsieur Champoux, vous avez la parole pour six minutes.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Madame Deacon, vous proposez un projet de loi visant à établir un cadre fédéral sur la publicité. Si j'ai bien compris vos propos, depuis votre allocution d'ouverture jusqu'aux réponses que vous avez données à mes collègues, vos préoccupations portent sur la dépendance au jeu, notamment chez les jeunes, ainsi que sur les questions de santé mentale et, d'une certaine façon, de santé publique qui s'y rapportent. En parlant de vos préoccupations, vous avez évoqué la santé, la publicité et le jeu, toutes des questions qui relèvent de la compétence du Québec et des provinces.

Dans ce projet de loi, qu'est-ce qui relève du fédéral, qui respecte l'accord de 1985 et qui fait qu'on devrait appuyer votre idée?

[*Traduction*]

L'hon. Marty Deacon: Je vous remercie de cette question. Je crois que je vois où vous voulez en venir.

Je vous remercie de cette question. Je crois que je vois où vous voulez en venir. L'objectif de ce projet de loi est quadruple. Le tout premier concerne la publicité et les moyens de la réduire. Cela, nous le savons.

En fait, il s'agit d'un cadre et, pour répondre à votre remarque, il charge le ministre de réunir les parties prenantes afin d'élaborer un cadre de compréhension commune avec lequel nous pourrons travailler dans nos provinces et territoires pour améliorer la situation. C'est le premier point.

[*Français*]

Martin Champoux: Allez-y, je vous écoute.

[*Traduction*]

L'hon. Marty Deacon: Ensuite, nous devons examiner certaines des répercussions de la situation et déterminer comment nous pouvons soutenir le volet lié à la santé mentale.

Le point suivant concerne les activités de consultation: il s'agit de collaborer avec les parties prenantes, y compris les acteurs du secteur des jeux, et de veiller à toutes les réunir autour de la table pour mettre ce cadre en œuvre.

[*Français*]

Martin Champoux: D'abord, est-ce que vous connaissez l'accord fédéral-provincial de 1985 sur les jeux de hasard?

● (1155)

[*Traduction*]

L'hon. Marty Deacon: Oui.

[*Français*]

Martin Champoux: Est-ce que vous connaissez l'article 8 de cet accord? Il stipule que, pour modifier ou terminer cet accord, on doit avoir le consentement unanime d'Ottawa et des provinces. Or, déjà, en partant, vous ne l'avez pas. Donc, nous allons voter sur un projet de loi qui n'a aucun effet, parce que vous n'aurez pas l'accord du Québec pour une ingérence dans ses champs de compétence. La publicité, le jeu, la santé, tout ça relève de la compétence du Québec et des provinces. Je parle de préoccupations parce que, même si le projet de loi cible la publicité, évidemment, l'objectif, l'idée derrière ça, c'est d'empiéter littéralement sur des champs de compétence des provinces. Vous proposez un projet de loi qui touche la santé. Alors, moi, je m'interroge vraiment, et c'est pour ça que nous n'appuyons pas du tout cette idée.

Je sais que ça part d'une bonne intention, que ça vient du cœur, et je vous en félicite. J'entendais mon collègue M. Coteau évoquer, tantôt, des choses qu'il avait vues alors qu'il était à l'Assemblée législative de l'Ontario. Cependant, ce n'est pas parce que ça part d'une bonne intention que c'est pertinent. Je n'ai trouvé aucun angle sous lequel je pourrais arriver à appuyer ça, et je vous jure que j'ai cherché, madame Deacon. Tout ce qu'il y a là-dedans relève du Québec et des provinces.

Tantôt, vous avez dit quelque chose que j'ai trouvé très intéressant. Vous avez dit que le monde avait changé, que la réalité des communications, notamment avec Internet, avait changé et faisait que ce qui était mis en place par les provinces en matière de publicité ne s'appliquait pas, parce qu'il n'y avait pas de frontières. Cependant, ce n'est pas vrai. L'étendue de la compétence des États et des nations est facilement définissable par leur territoire. Le Québec peut avoir des règles et des lois en matière de publicité qui respectent les limites de son territoire et qui ne s'appliquent pas en Ontario, qui a ses propres règles.

L'interdiction de la publicité destinée aux enfants, qui est en vigueur depuis des décennies, en est un exemple. C'est en vigueur au Québec, comme ce l'est un peu partout, d'ailleurs, et on ne voit pas, sur les plateformes en ligne, de publicités destinées aux enfants sans que ce soit dénoncé et retiré rapidement. Donc, ce sont des lois ou des règlements qui existent et qui sont aussi efficaces qu'ils peuvent l'être dans l'univers numérique actuel.

Alors, même de ce côté-là, où j'aurais pu espérer trouver un angle pour appuyer le projet de loi S-211, je reviens bredouille. Je ne vois pas d'angle sous lequel ce projet de loi respecte la compétence du Québec et des provinces dans ces domaines.

Je trouve que c'est même risqué de rouvrir cette question, étant donné que, ce qui a mené à l'accord de 1985, c'est une longue chicane. De 1973 à 1985, il y avait une mésentente sur cette question. Il a fallu qu'il y ait des négociations, à l'époque, pour que l'on décide ultimement que ça allait appartenir aux provinces de réglementer les jeux de hasard, les loteries, et ainsi de suite. Chacune y va selon ses valeurs de société, ses priorités et sa réalité, qui diffèrent selon qu'on est en Nouvelle-Écosse, en Colombie-Britannique, au Québec ou en Alberta, et c'est correct comme ça.

Quand j'entends que l'industrie du jeu elle-même et plusieurs représentants de différentes provinces soulèvent des préoccupations et ne sont pas favorables à l'idée, je me dis que, déjà, ça devrait allumer une lumière rouge. En tout respect, je vous félicite pour votre idée et votre engagement. Je sais que votre intention vient du cœur, qu'elle est bonne et que l'objectif est louable, mais, malheureusement, ce projet de loi empiète complètement sur les champs de compétence du Québec et des provinces, donc je ne peux pas l'appuyer.

Merci.

La présidente: Merci.

[*Traduction*]

Monsieur Lawton, vous avez la parole pour cinq minutes.

Andrew Lawton: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les marraines de ce projet de leur présence.

J'ai appuyé ce projet de loi. Je reconnais les préjudices causés par les jeux d'argent en ligne et je suis conscient de la prolifération massive de la publicité. Je continuerai d'appuyer le projet de loi, et j'espère qu'il aboutira à des résultats concrets.

Cela dit, comme l'a déploré M. Hardy, cela fait plusieurs semaines que l'on refuse à notre Comité la possibilité de débattre publiquement d'un grand nombre de questions que les Canadiens s'attendent à ce que nous traitions. Je vais présenter une motion et prendre la parole à ce sujet.

La motion, qui a fait l'objet d'un avis, est la suivante:

> Que, étant donné que
>
> a) depuis 2015, les crimes haineux visant des groupes religieux déclarés par la police ont plus que doublé et sont passés de 469 à 1 115 en un an et que les crimes haineux contre les Canadiens juifs, qui représentent environ 1 % de la population, ont plus que quadruplé pour passer de 178 à 788;
>
> b) que le gouvernement a confirmé, en réponse à une question écrite, 423 incendies criminels déclarés par la police dans des lieux de culte depuis 2015, dont 90 seulement en 2021;
>
> c) que plus de 100 églises ont été incendiées ou vandalisées depuis 2021, que, de ce nombre, au moins 33 ont été détruites par les flammes et qu'il n'y a eu des arrestations que dans seulement neuf de ces cas; que six fidèles ont été assassinés au Centre culturel islamique de Québec en 2017; que des synagogues ont été la cible de bombes incendiaires et que des temples hindous, des gurdwaras sikhs et des mosquées ont été visés à maintes reprises;
>
> d) que le 20 septembre 2026, la veille de Yom Kippour, un tireur a ouvert le feu devant la synagogue Sons of Jacob à Belleville et a grièvement blessé l'agent Jeff Smith du service de police de Belleville qui montait la garde;
>
> e) que le premier ministre lui-même a admis que le « pacte civique du Canada néglige les Canadiens juifs »;
>
> le Comité, conformément à l'article 108(2) du Règlement, entreprenne une étude d'au moins huit réunions sur les actes de vandalisme, les incendies criminels, les fusillades et les autres attaques criminelles visant des lieux de culte au Canada;
>
> que le Comité invite le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes à comparaître seul, sans autres témoins, pendant au moins deux heures, et qu'il invite le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Statistique Canada, des services de police et leurs unités de lutte contre les crimes haineux, des représentants des communautés juives, chrétiennes, musulmanes, hindoues et sikhes et d'autres religions, notamment les assemblées de fidèles dont les lieux de culte ont été la cible d'attaques, ainsi que tous les autres témoins qu'il jugera utile d'entendre;
>
> que le Comité fasse rapport de ses conclusions et de ses recommandations à la Chambre.

Ce que je tiens à dire à l'appui de cette motion, c'est que la haine envers les communautés religieuses est bien réelle. C'est un problème qui est à nos portes. À London, il y a un peu plus de cinq ans, la famille Afzaal a été assassinée pour la seule raison de sa foi musulmane, un acte odieux de haine et de terreur. Nous constatons, une fois de plus, la recrudescence des attaques antisémites visant non seulement les institutions juives, mais aussi les quartiers juifs et les personnes juives, pour la seule raison de leur identité. Par ailleurs, au cours des cinq dernières années, selon les derniers chiffres recueillis par *Juno News*, 133 églises chrétiennes ont été vandalisées, incendiées ou profanées dans le pays.

Ce problème a peu, voire pas du tout, retenu l'attention de nombreux dirigeants politiques du gouvernement canadien actuel. J'ai cité des exemples issus de toutes les religions abrahamiques pour affirmer que la liberté de culte pour l'un est la liberté de culte pour tous. Nous devons prendre acte des attaques contre toutes les communautés religieuses, en reconnaissant l'importance de la foi et des communautés religieuses pour le tissu culturel et social de ce pays.

Je sais que de nombreux membres du Comité voient des attaques de ce genre frapper leurs propres circonscriptions, et leurs propres collectivités. Et je crois que cela devrait être l'occasion de recevoir le soutien de tous. Je sais, par exemple, que dans la circonscription de Mme Auguste, à Terrebonne, il y a environ quatre ans, un intrus a forcé les portes de l'Église Saint-Joachim et a brisé...

● (1200)

La présidente: Je suis désolée, monsieur Lawton, vous avez présenté votre motion. Permettez-moi de rendre une décision à son sujet, car vous ne pouvez pas débattre de la motion tant que je ne l'ai pas fait.

Je tiens à vous dire que je conviens qu'il s'agit d'un problème très grave dans notre société actuelle. Je ne veux en aucun cas le minimiser.

À la lecture de votre motion, qui a été reçue dans les délais, je constate qu'une grande partie porte sur l'application du Code criminel et sur les recommandations que le Comité pourrait formuler à la Chambre. Par conséquent, j'estime que son étude ne relèverait pas du mandat du Comité. Je crois qu'il serait plus approprié de la renvoyer au Comité permanent de la justice — dont je sais que M. Lawton est également membre — ou, tout aussi bien, au Comité permanent de la sécurité publique.

Comme l'indique *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, quatrième édition, au paragraphe 20.114, « les motions proposées en comité ne doivent pas outrepasser le mandat du Comité ».

Je vais lire le mandat de notre comité à l'intention de toutes les personnes présentes.

> Le Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes est autorisé à examiner les politiques, les programmes et les plans de dépenses du ministère du Patrimoine canadien et de la plupart des organismes et des sociétés d'État du portefeuille. Ces politiques et programmes se rattachent à la culture, aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, à l'éducation et aux compétences civiques, à la diversité et l'inclusion, et à Parcs Canada, ainsi qu'aux initiatives liées aux langues et à la culture autochtones, à la jeunesse et aux sports.

Par conséquent, l'application du Code criminel ne relève pas du mandat du Comité, et je déclare cette motion irrecevable.

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement.

La présidente: Ce point n'est pas sujet à débat.

Andrew Lawton: Madame la présidente, vous établissez...

La présidente: Vous pouvez contester ma décision, monsieur Lawton, mais vous ne pouvez pas en débattre pour l'instant.

Andrew Lawton: Madame la présidente, je ne suis pas en train de débattre. Je demande simplement qu'on m'accorde un instant.

La présidente: Non, je ne peux pas vous accorder cet instant.

Andrew Lawton: Très bien. Je...

La présidente: Vous pouvez contester la décision de la présidence.

Andrew Lawton: Je ne veux pas contester votre décision tout de suite. Je crois qu'il serait approprié d'entendre des observations à ce sujet.

La présidente: Non, vous ne pouvez pas débattre de cela. Vous n'avez pas la parole.

Andrew Lawton: Madame la présidente, vous dites que la foi ne fait pas partie de la culture canadienne. C'est le précédent que vous établissez.

Des voix: Oh, oh!

Fares Al Soud: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Ce n'est pas ce que j'ai dit, et vous n'avez pas la parole.

Andrew Lawton: C'est le précédent que vous établissez. C'est un précédent extrêmement dangereux.

Je conteste la décision.

Rachael Thomas: [*Difficultés techniques*] bénéficient d'une désignation historique qui leur a été accordée par le ministère du Patrimoine.

La présidente: Nous passons au vote. Veuillez cesser de débattre.

(La décision de la présidence est maintenue par 7 voix contre 4.)

La présidente: Il est midi, mais j'espère que les marraines du projet de loi pourront rester quelques minutes de plus afin que nous puissions poser d'autres questions. Je suis désolée que vous n'ayez pas eu autant de temps que d'habitude pour parler de votre projet de loi. Si vous disposez d'un peu plus de temps, nous poursuivrons votre témoignage.

Je cède la parole à Mme Royer pour cinq minutes.

● (1205)

Zoe Royer (Port Moody—Coquitlam, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci, sénatrice Deacon et députée Chagger. J'ai un profond respect pour le travail que vous avez accompli dans ce dossier.

Les publicités sont partout. Nous sommes confrontés à une crise de santé publique et à une crise sociétale. Un habitant de ma circonscription a écrit: « Notre famille a été dévastée par les paris sportifs en ligne. » L'industrie cible les personnes vulnérables. En particulier, toute une génération de jeunes hommes est exposée aux dangers du jeu et de la dépendance au jeu. Des vies se ruinent sur les téléphones intelligents.

J'ai trois questions. Si vous manquez de temps, veuillez nous faire parvenir vos réponses plus tard.

Premièrement, si les restrictions visant la publicité ou les exigences relatives au jeu responsable deviennent plus strictes au Canada, y a-t-il un risque que les parieurs se tournent vers des sites à l'étranger?

Deuxièmement, croyez-vous que les exploitants de jeux de hasard devraient assumer une plus grande responsabilité financière pour les coûts liés au jeu compulsif — y compris la prévention, la recherche et le traitement — et, le cas échéant, quel rôle la législation devrait-elle jouer?

Troisièmement, le nombre de publicités sur les paris sportifs pendant les événements sportifs et sur les médias sociaux risque de banaliser le jeu chez les jeunes Canadiens. Comment le projet de loi S-211 répond-il à cette préoccupation, et quelles mesures supplémentaires, le cas échéant, sont nécessaires pour protéger les jeunes?

Je m'adresse à vous deux.

[*Français*]

Merci.

[*Traduction*]

L'hon. Marty Deacon: Merci pour ces questions. Je vous demanderai peut-être des précisions ultérieurement.

Je dirai d'emblée que l'objectif du projet de loi comporte plusieurs volets. Si nous parvenons à établir un cadre ou un consensus, plusieurs scénarios sont envisageables. Il pourrait s'agir d'interdictions « du coup d'envoi à la fin du match », ce qui signifie que de 10 minutes avant le début de la rencontre jusqu'à 10 minutes après la fin, aucune publicité ne serait autorisée. Les restrictions pourraient s'appliquer à certains moments de la journée. Elles pourraient porter sur le recours à des célébrités. Nous pourrions prendre différentes mesures pour rendre ces publicités moins attrayantes. Je tiens à préciser qu'il s'agit là de quelques possibilités, en réponse à votre dernière question sur la banalisation et la manière de nous attaquer à ce problème.

Je crois que votre première question portait sur le glissement vers l'étranger. Si nous resserrons les règles — vous avez tout à fait raison —, nous ne pouvons pas contrôler l'attrait de l'étranger. Nous ne pouvons pas contrôler ce qui se passe. Cela se produit probablement en ce moment même. Ce que nous espérons pouvoir contrôler, c'est notre propre histoire. Cela pourrait se produire. Il pourrait y avoir des blocages. Il pourrait être impossible d'accéder à ces sites. Il pourrait y avoir des moyens de renforcer… Nous ne connaissons pas cet aspect international. C'est un aspect dont nous sommes conscients et que nous surveillons, mais je ne peux pas vous dire à quoi cela ressemblerait.

Ce que j'espère, c'est que nous puissions faire un meilleur travail là où nous en sommes.

Zoe Royer: Je comprends.

Sénatrice Deacon, je vais vous interrompre, et vous pourrez fournir des détails par écrit plus tard.

J'aimerais également comprendre comment chacune de vous a décidé de s'attaquer à ce problème. Pourquoi avez-vous finalement choisi de recourir au mécanisme d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat? Quelles sont les limites de ce que vous pouvez aborder au moyen d'un projet de loi d'intérêt public du Sénat ou d'un projet de loi d'initiative parlementaire?

Merci.

L'hon. Marty Deacon: Après le dépôt du projet de loi concernant les paris sur les épreuves sportives, nous avons très vite constaté un problème. Nous avions voté pour ce projet de loi, alors nous nous sommes demandé ce que nous pouvions faire.

Il a fallu beaucoup de travail — des mois — avant que nous puissions dire au Sénat: « Que pouvons-nous faire? Quel est l'historique pour le tabac, le et l'alcool? Quel seuil pouvons-nous fixer? » En collaboration avec les greffiers, en nous appuyant sur le droit et les arrêts antérieurs, nous avons opté pour une interdiction partielle et décidé de présenter un projet de loi au Sénat. Nous voulions passer à l'action et faire tout notre possible pour atténuer ce problème.

Le groupe de travail sur le cadre pourrait demander une interdiction totale. Cela dépasse mes compétences. Cependant, c'est ainsi que tout a commencé et c'est la raison pour laquelle cela a débuté au Sénat.

Zoe Royer: Le cadre est-il le mécanisme idéal, ou s'agit-il simplement d'un point de départ?

L'hon. Marty Deacon: Vous avez raison sur les deux points. Le cadre est important, car nous voulons une norme minimale partout au pays. Une fois que les membres du groupe de travail et les parties prenantes se seront réunis pour élaborer un cadre, ils pourraient constater, grâce à l'expertise de ce groupe, que le cadre pourrait prendre une forme différente, à l'issue des consultations.

● (1210)

Zoe Royer: Veuillez nous fournir des renseignements écrits par la suite, car je sais que notre temps est compté. Le temps qui nous est imparti a été considérablement réduit.

Enfin, si vous disposiez de tous les pouvoirs des gouvernements fédéral et provinciaux, que souhaiteriez-vous vraiment voir mis en œuvre concernant les paris sportifs et les publicités connexes?

L'hon. Marty Deacon: C'est une bonne question.

Si j'avais tous les pouvoirs et si toutes les planètes étaient alignées, j'aimerais une interdiction totale de la publicité, un point c'est tout.

L'hon. Bardish Chagger: J'ajouterais simplement que je pense que les gouvernements fédéral et provinciaux disposent en réalité de pouvoirs considérables. Certaines administrations font peut-être figure d'exceptions.

La préoccupation est la suivante: le modèle ontarien, que l'Alberta est en train d'adopter, deviendra-t-il la norme? D'après les discussions que j'ai eues avec les parties prenantes, d'autres provinces envisagent de le faire. Si nous estimons qu'il y a déjà une surabondance de publicités en ligne à l'heure actuelle, à quoi cela ressemblera-t-il lorsque davantage de provinces se lanceront dans ce domaine? Je ne peux entrevoir une amélioration; je m'attends à une détérioration. C'est là que réside notre responsabilité.

Nous sommes le gouvernement. Nous avons légalisé les paris sportifs, il y a moins de 10 ans. Nous avons légalisé le cannabis, et je ne vois aucune publicité incitant les collectivités vulnérables à s'aventurer dans ce domaine. Avec les paris sportifs, c'est tout le contraire. Des gens se qualifieraient eux-mêmes de parieurs responsables. Des gens reconnaissent que la dépendance est une réalité. Lorsque cela cause du tort aux individus, aux familles et aux collectivités, le gouvernement fédéral a une responsabilité. Ce cadre ou cette discussion vise à réunir les experts et les provinces autour de la table pour déterminer la meilleure façon de procéder. Plusieurs provinces se plaignent de recevoir des publicités de l'Ontario sur leur territoire. Peut-être que demain, d'autres provinces se plaindront de l'arrivée de publicités provenant d'autres provinces.

Manifestement, il faut agir.

Zoe Royer: Merci.

La présidente: Le prochain intervenant sera M. Champoux. Cependant, je pense que nous sommes prêts à passer aux prochains témoins.

Je tiens à remercier chaleureusement les marraines pour le temps qu'elles nous ont consacré et pour avoir présenté ce projet de loi.

Je suspends la séance pendant quelques minutes le temps de nous préparer à accueillir notre prochain groupe de témoins.

● (1210)

(Pause)

● (1220)

La présidente: Avant la pause, j'ai mentionné que ce serait au tour de M. Champoux, pour deux minutes et demie. Ensuite, nous céderons la parole à Mme Thomas et à M. Ntumba, pour cinq minutes chacun.

Tout d'abord, nous entendrons les déclarations liminaires de nos nouveaux témoins.

Nous accueillons, en ligne, Kevin Desjardins, de l'Association canadienne des radiodiffuseurs.

Ici, dans la salle, nous avons Renze Nauta, de Cardus.

Nous commencerons par vous, monsieur Desjardins. Vous disposez de cinq minutes pour votre déclaration liminaire. La parole est à vous.

Kevin Desjardins (président-directeur général, Association canadienne des radiodiffuseurs): Merci et bonjour, madame la présidente, mesdames et messieurs. Je vous remercie de me permettre de comparaître. Je m'appelle Kevin Desjardins. Je suis président-directeur général de l'Association canadienne des radiodiffuseurs, qui représente les radiodiffuseurs et télédiffuseurs privés du Canada.

Permettez-moi tout d'abord de souligner que nos membres reconnaissent l'importance d'une publicité sur les paris sportifs responsable, surtout lorsqu'il s'agit de protéger les mineurs et les Canadiens vulnérables. Notre préoccupation est que le projet de loi dont vous êtes saisis semble partir du principe qu'il existe une lacune importante à combler dans la réglementation, sans que l'existence réelle d'une telle lacune soit d'abord établie.

Au Canada, la publicité sur les paris sportifs fait déjà l'objet d'une réglementation rigoureuse. Dans des provinces comme l'Ontario et l'Alberta, les exploitants de jeux de hasard titulaires d'une licence doivent se conformer à des exigences détaillées en matière de publicité. Celles-ci sont complétées par le Code pour une publicité responsable sur le jeu de la Canadian Gaming Association, qui est administré de manière indépendante par l'organisme Normes de la publicité. Ce code comprend des restrictions concernant les publicités ciblant les mineurs, le recours à des athlètes ou à des célébrités, les représentations trompeuses, les incitations ainsi que des exigences relatives au jeu responsable.

Les diffuseurs sont également assujettis à des normes publicitaires établies et à des mécanismes de conformité. Avant que le Parlement n'instaure une nouvelle couche de réglementation, nous estimons qu'il devrait d'abord se demander quel problème précis nous tentons de résoudre qui n'est pas déjà pris en charge par ces mécanismes.

Cela m'amène à notre deuxième préoccupation, à savoir que des restrictions supplémentaires imposées aux diffuseurs canadiens pourraient, par inadvertance, pousser la publicité vers des plateformes extracôtières et numériques moins réglementées. Les diffuseurs canadiens sont des entreprises identifiables et responsables qui exercent leurs activités en vertu de la loi canadienne. En revanche, il est beaucoup plus difficile de faire respecter la loi auprès des exploitants de services de paris extracôtiers et des plateformes mondiales de médias sociaux. Si les restrictions pèsent principalement sur les diffuseurs canadiens, les revenus publicitaires risquent de se diriger vers ces plateformes moins responsables, ce qui, en fin de compte, ne réduira pas l'exposition. Cela pourrait même aggraver la situation. L'objectif devrait être de créer un écosystème publicitaire plus responsable, et non l'inverse.

Notre troisième préoccupation est que les exploitants titulaires d'une licence utilisent la publicité pour se faire connaître des Canadiens et communiquer les mesures de protection, notamment les vérifications d'âge et les mesures de jeu responsable. Les Canadiens ont déjà accès à des services de paris extracôtiers qui ne sont pas nécessairement assujettis aux mesures canadiennes de protection des consommateurs. Limiter la visibilité des exploitants autorisés pourrait rendre plus difficile pour les Canadiens de distinguer les services légitimes des services illégaux ou non réglementés.

Enfin, le projet de loi est rédigé comme si davantage de restrictions visant la publicité étaient une évidence, au lieu d'évaluer d'abord si la réglementation actuelle fonctionne. Nous recommandons que le gouvernement fédéral collabore avec les organismes de réglementation provinciaux et les parties prenantes de l'industrie avant d'établir toute exigence supplémentaire. L'objectif devrait être d'assurer une protection réelle aux Canadiens et non simplement d'imposer des restrictions supplémentaires aux médias canadiens, qui sont les plus faciles à réglementer. Tout nouveau cadre doit également tenir compte du fait que les diffuseurs canadiens sont en concurrence avec des plateformes mondiales qui ne font pas l'objet de la même surveillance.

En bref, nous sommes pour la publicité responsable et une protection réelle des consommateurs, mais il faut éviter les doublons et les préjudices involontaires.

Merci de votre attention. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1225)

La présidente: Merci beaucoup. Nous cédons maintenant la parole à M. Nauta, de Cardus.

Vous disposez de cinq minutes, monsieur.

[*Français*]

Renze Nauta (directeur du programme, Travail et économie, Cardus): Merci, madame la présidente.

Je m'appelle Renze Nauta. Je suis chercheur à Cardus, un institut de recherche qui se penche sur la manière dont les institutions de la société peuvent promouvoir la dignité humaine et le bien commun. Je dirige un programme de recherche, à Cardus, qui se penche sur le rôle des institutions économiques dans l'épanouissement de la personne humaine. Cela nous a amenés à étudier l'industrie des jeux d'argent et les répercussions du jeu en ligne sur la vie des Canadiens.

[*Traduction*]

Notre position sur le projet de loi S-211 est qu'il désigne à juste titre la publicité sur les paris comme un enjeu grave de politique publique et qu'il constitue un bon point de départ pour y remédier. Parallèlement, nous estimons que le projet de loi doit être renforcé. Fondamentalement, nous croyons que la publicité sur les paris devrait être traitée de la même manière que celle pour l'alcool, le tabac et le cannabis, qui est réglementée par le gouvernement fédéral.

Tout d'abord, un peu de contexte. Comme les membres le savent, le Parlement a légalisé les paris sur des épreuves sportives en 2021. L'année suivante, l'Ontario est devenue la première province à libéraliser son marché des paris en ligne, en l'ouvrant au secteur privé. L'Alberta a emboîté le pas plus tôt cette année et le Québec devrait suivre.

L'expérience de l'Ontario est un indicateur utile de l'orientation que pourrait prendre le reste du pays, mais les statistiques sur le jeu en Ontario sont devenues profondément inquiétantes. Les dernières données de Jeux en ligne Ontario montrent que les Ontariens détiennent plus de 1,3 million de comptes de joueurs sur les différentes plateformes de jeux de hasard en ligne. Ils misent près de 10 milliards de dollars chaque mois. Le plus inquiétant, c'est que le compte du joueur moyen en Ontario enregistre une perte de plus de 300 $ par mois. Il ne s'agit pas du montant qu'il mise, mais bien de ce qu'il perd. Autrement dit, le compte moyen en Ontario enregistre une perte de près de 4 000 $ par année. Je tiens à préciser qu'il s'agit là d'une estimation prudente des pertes mensuelles par personne, puisqu'une personne peut détenir plusieurs comptes de joueur à la fois.

Pour mettre cela en perspective, les experts disent qu'il n'est pas prudent de perdre plus de 1 % de son revenu familial au jeu. L'Ontario en est aujourd'hui à 3,4 fois ce montant.

La publicité constitue une part importante du problème. Quiconque a regardé des émissions sportives récemment en est parfaitement conscient. Une étude a révélé que les Ontariens sont exposés à 2,8 mentions de paris sportifs chaque minute pendant les retransmissions sportives en direct.

Cela ne devait pas se passer ainsi. Lorsque le Parlement a légalisé les paris sur des épreuves sportives, on a fait valoir que l'objectif était de faire passer cette activité, qui se pratiquait déjà au marché noir, dans le marché légal, permettant ainsi au gouvernement de la réglementer et de la taxer. C'est tout à fait légitime. On peut être d'accord ou non, mais c'est un objectif de politique publique louable. Le volume de publicité que nous avons vu depuis lors va à l'encontre de cet objectif. Le but même de la publicité est d'accroître la demande. Les entreprises n'y consacreraient pas autant d'argent si elles n’étaient pas convaincues qu'elle a exactement cet effet.

Le Parlement a tout à fait raison d'agir face à cette situation. Je ne préconise généralement pas l'intervention du gouvernement dans les marchés, mais nous devons reconnaître qu'il s'agit ici d'un marché d'un autre genre, où les données montrent que le produit devient dangereux, en particulier pour les jeunes.

Ce projet de loi amorce une discussion sur les mesures à prendre, mais il pourrait être renforcé pour répondre à l'urgence du problème de la manière suivante.

Premièrement, modifier l'alinéa 3(2)a) afin d'interdire complètement la publicité sur les paris sportifs ou, à tout le moins, de l'interdire pendant les retransmissions sportives, lorsque les enfants sont plus susceptibles de les regarder, comme le fait le Royaume-Uni. Interdire la publicité sur les paris en direct, une forme de pari particulièrement susceptible d'entraîner une dépendance.

● (1230)

[*Français*]

Deuxièmement, il faudrait ajouter à l'alinéa 3(2)b) une exigence selon laquelle les entreprises de jeux d'argent seraient tenues de contribuer financièrement à la recherche sur la dépendance au jeu, ainsi qu'à la prévention et au traitement de celle-ci. Cette contribution devrait être au moins égale aux dépenses que les entreprises consacrent à leurs publicités.

[*Traduction*]

Troisièmement, ajouter un nouvel alinéa au paragraphe 3(2) afin d'améliorer les messages de prévention du jeu compulsif. Les slogans classiques, comme « Connaissez vos limites, respectez-les », ne traduisent pas la nature asservissante du produit. Le projet de loi devrait exiger que le cadre établisse des lignes directrices pour les messages de prévention du jeu compulsif allant davantage dans le sens de « Combien êtes-vous prêt à perdre aujourd’hui? Fixez-vous une limite de dépôt. »

Je crois que ces amendements renforceraient considérablement le projet de loi et qu'ils sont nécessaires pour rendre ce secteur sécuritaire pour les Canadiens qui y participent.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci.

Je cède maintenant la parole à M. Champoux.

[*Français*]

Vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Martin Champoux: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous pour le peu de temps qu'il reste à cette réunion.

Monsieur Desjardins, je commencerai par vous, parce que vous avez apporté le point de vue des radiodiffuseurs, lesquels sont déjà particulièrement surchargés en matière de réglementation. Ma question porte sur la publicité.

Qu'est-ce que la publicité liée au jeu représente comme revenus annuels, approximativement, selon les provinces? Est-ce que vous avez une idée de ces chiffres?

Kevin Desjardins: Non, nous n'avons pas vraiment une idée exacte de ces chiffres. En fait, nous voyons une réduction du nombre d'annonces, présentement. Je ne parle pas des revenus qu'elles représentent, mais vraiment du nombre d'annonces. Il y a eu une période où il y en avait beaucoup. C'est peut-être parce que c'était un nouveau marché et que plusieurs compagnies voulaient s'établir et se faisaient concurrence. Maintenant, nous voyons que le nombre d'annonces commence à diminuer.

Martin Champoux: Je reviens à l'exemple du Québec, parce que, encore une fois, même si les arguments en faveur du projet de loi sont de bonne foi et qu'ils sont basés sur de belles intentions, je ne suis pas convaincu, car il reste qu'on parle de quelque chose qui relève et qui doit relever de la compétence exclusive des provinces.

Au Québec, par exemple, c'est Loto-Québec qui gère le système de jeu, les paris en ligne et les paris sportifs, et elle réinvestit beaucoup d'argent dans des publicités qui encouragent le jeu responsable. D'ailleurs, c'est une façon très responsable d'utiliser les revenus du jeu en ligne.

Plutôt que le fédéral adopte un projet de loi qui vise à empiéter sur les champs de compétence de l'Assemblée nationale du Québec et des assemblées législatives des provinces, plutôt qu'il se mêle des décisions qui doivent être prises par celles-ci, ne serait-il pas préférable que les provinces se concertent, qu'elles suivent l'exemple de celles où les choses se passent bien et qu'elles adoptent les bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves ailleurs?

Kevin Desjardins: Je dirais que c'est bien du domaine des provinces de gérer ça. Comme vous l'avez dit, en 1985, il y a eu une entente entre les provinces et le gouvernement fédéral sur...

[*Traduction*]

La présidente: Merci, monsieur Desjardins. Nous n'avons plus le temps pour cette question.

Je cède maintenant la parole à Mme Thomas pour cinq minutes.

Rachael Thomas: Merci.

Monsieur Nauta, j'aimerais vous poser quelques questions.

Pouvez-vous préciser le champ d'application du projet de loi S-211 en ce qui concerne la publicité? Certains soutiennent que cette question devrait relever des provinces et que le gouvernement fédéral ne devrait pas intervenir. Bien sûr, ce projet de loi prévoit exactement le contraire, soit l'élaboration d'un cadre fédéral.

Pourriez-vous expliquer pourquoi cela relèverait de la compétence du gouvernement fédéral et pourquoi c'est dans notre intérêt comme Canadiens?

Renze Nauta: Je soulignerais tout d'abord les précédents. Comme nous l'avons dit, la publicité sur les paris devrait suivre le modèle de la publicité sur l'alcool, le tabac et le cannabis. La publicité sur l'alcool est régie par les règlements du CRTC. La publicité sur le tabac est régie par la Loi sur le tabac et les produits de vapotage, qui a été adoptée par le Parlement fédéral. La publicité sur le cannabis relève de la Loi sur le cannabis, qui a également été adoptée par le Parlement fédéral. C'est un précédent.

Il y a également des aspects internationaux à prendre en compte. Il faudra certainement mener des négociations entre le Canada et les États-Unis concernant les matchs internationaux, car la LNH est un phénomène nord-américain.

● (1235)

Rachael Thomas: D'accord, merci. J'apprécie cette précision.

Par ailleurs, dans votre déclaration liminaire, vous avez évoqué l'impact de la publicité sur les paris sportifs sur les mineurs et la façon dont elle les incite à parier. Bien sûr, cela se répercute ensuite sur leur santé mentale.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Renze Nauta: Bien sûr. Je pense que c'est un phénomène auquel l'Ontario était mal préparée et qui a des répercussions importantes.

Une étude réalisée plus tôt cette année a notamment présenté des données provenant d'une ligne d'aide en santé mentale de ConnexOntario. Elle comparait les appels reçus au sujet de la santé mentale avant et après la légalisation des paris. Chez les hommes âgés de 25 à 44 ans, le nombre d'appels a presque doublé. Chez les hommes et les garçons âgés de 15 à 24 ans, ce nombre a plus que doublé; il a augmenté de 161 %.

On a également entendu parler récemment de nombreux cas où des mineurs ont accès à ces sites, même si des mesures sont prises pour restreindre leur accès. Du point de vue de la publicité, c'est l'un des plus grands problèmes. Même si l'on tente d'empêcher les mineurs d'accéder aux sites de paris, la publicité les atteint inévitablement. Mon fils de sept ans, par exemple, sait ce qu'est le pari en ligne, et je ne trouve pas normal qu'il y soit exposé simplement parce qu'il veut regarder la Coupe du monde. C'est l'une de mes plus grandes préoccupations.

Rachael Thomas: D'accord.

Je suis curieuse, encore une fois, de savoir ce que vous entendez par les dangers des paris sportifs en direct. Pourriez-vous nous faire un bref commentaire à ce sujet?

Renze Nauta: Les paris sportifs en direct sont une forme de pari qui, comme leur nom l'indique, se déroule pendant le match.

Avant l'avènement des paris en ligne, on plaçait un pari sur un match, puis on s'installait confortablement pour regarder la rencontre et découvrir en fin de compte si on avait gagné.

De nos jours, comme on a son téléphone dans sa poche et qu’on y a accès à tout moment, on observe ce nouveau phénomène qui consiste à pouvoir parier au fur et à mesure que le match se déroule. Plutôt que de simplement parier sur l'équipe qui va gagner le match, on peut parier sur qui va marquer le prochain but, combien de buts seront marqués ou quelle équipe va marquer en premier ou en deuxième au cours de la troisième période.

Cela entraîne un rythme de paris beaucoup plus rapide, qui s'apparente davantage à une machine à sous qu'à toute autre chose. C'est là que les poussées de dopamine commencent vraiment à se faire sentir. Cela crée une dépendance beaucoup plus forte.

Nous réclamons une interdiction totale de la publicité sur les paris sportifs, mais, à tout le moins, nous devrions envisager d'interdire la publicité sur ce type de paris.

Rachael Thomas: Je comprends, et j'apprécie également le détail avec lequel vous avez présenté plusieurs amendements pouvant être apportés au projet de loi. Je pense que c'est vraiment utile et j'espère que nous en discuterons plus en profondeur lorsque nous prendrons ces décisions mardi, au cours de l'étude article par article du projet de loi .

À ce stade, je cède la parole à M. Lawton.

Andrew Lawton: Merci. J'ai une motion à présenter, madame la présidente, et j'aimerais également m'exprimer à ce sujet. Je propose:

> Que le Comité reconnaisse que:
>
> 1. La foi et la religion font partie intégrante de l'histoire, de la culture, des traditions et de l'identité nationale du Canada;
>
> 2. Les lieux de culte et les organismes confessionnels contribuent de manière importante aux collectivités par l'entremise d'activités de bienfaisance, de services sociaux et de la préservation du patrimoine culturel;
>
> 3. Les édifices religieux historiques et les traditions religieuses sont des éléments importants du patrimoine matériel et immatériel du Canada et méritent d'être préservés pour les générations futures; Qu'il en soit fait rapport à la Chambre.
>
> Qu'il en soit fait rapport à la Chambre.

La présidente: J'ai une liste d'intervenants, en commençant par Mme Thomas, puis M. Hardy et...

Andrew Lawton: J'ai dit que j'allais moi-même prendre la parole à ce sujet.

La présidente: Je suis désolée. La parole est à vous.

Andrew Lawton: Merci, madame la présidente.

Il s'agit d'une motion très importante qui s'inscrit parfaitement dans le mandat du comité du patrimoine, et je tiens à préciser que si je la présente maintenant, c'est parce que, plus tôt au cours de cette séance, j'ai tenté de présenter une autre motion qui traitait explicitement de certaines des attaques auxquelles sont confrontées des communautés religieuses. J'avais commencé à mentionner les attaques contre des églises, des mosquées et des synagogues dans les circonscriptions des députés présents autour de cette table, qui représentent un éventail de confessions. Lorsque cette motion a été jugée irrecevable, cela a en fait soulevé ce qui, je le crains, constitue un précédent très dangereux, à savoir que nous ne reconnaissons pas le rôle essentiel que la foi et les communautés religieuses jouent dans le tissu culturel de ce pays.

Je tiens à souligner que le Comité a, par le passé, examiné des motions, tenu des débats et mené des discussions sur les crimes haineux ainsi que sur des questions liées au Code criminel. Rien qu'au cours des 30 dernières minutes, j'ai dressé une liste des motions présentées par des députés des deux côtés de la Chambre qui ont été acceptées, débattues et parfois adoptées, et qui portaient sur le Code criminel. Souvent, lorsque des atteintes à l'identité et au patrimoine se produisent, elles sont illégales, mais nous devons étayer cela en reconnaissant le rôle que jouent ces organisations.

Je me souviens qu'un de vos collègues, Marc Miller, au comité de la justice — il y a exactement un an jour pour jour, en fait —, a dit que les gens devraient faire l'objet de poursuites criminelles pour avoir cité certains versets de la Torah et de la Bible. De nombreuses communautés religieuses ont été, à juste titre, consternées par cette remarque de la part de quelqu'un qui est aujourd'hui le ministre de l'Identité et de la Culture canadiennes, car elle témoignait d'un manque de reconnaissance du rôle positif que jouent les communautés religieuses et les croyants dans ce pays.

Il y a quelques semaines, le Centre islamique de St. Thomas, une mosquée, a accueilli une rencontre interconfessionnelle à laquelle j'ai eu l'immense honneur d'assister. Des représentants de groupes chrétiens, sikhs et hindous étaient réunis dans une mosquée pour discuter de la manière dont les communautés religieuses peuvent collaborer afin de contribuer à l'amélioration de la société. Comme députés, nous avons bien sûr aussi constamment l'occasion de participer à diverses célébrations. Nous devons en être conscients, mais nous devons également prendre conscience des attaques dont les communautés religieuses sont victimes.

J'ai mentionné le meurtre de la famille Afzaal à London. J'ai mentionné l'attaque contre le Centre islamique de Québec. J'ai également mentionné les 133 églises qui ont été incendiées et vandalisées, y compris, comme je commençais à le dire plus tôt, dans la circonscription de madame Auguste.

Je crois qu'à Hamilton, nous avons vu des temples hindous victimes d'effractions et de vols. La synagogue Beth Jacob a été vandalisée par des graffitis haineux. La mosquée du centre-ville de Hamilton… et un incendie criminel à la Première église unitarienne. De même, l'église catholique St. John the Baptist a été cambriolée. Des autels ont été brûlés. Les dommages s'élèvent à environ 75 000 $.

Chacun d'entre nous, au sein du Comité, peut citer des exemples de ce genre dans sa circonscription. J'ai remarqué qu'il semble y avoir un déséquilibre dans la manière dont les dirigeants politiques s'expriment à ce sujet. Je crois que nous devons nous opposer à la haine envers toutes les communautés religieuses. J'aurais plaidé pour une étude sur le sujet. Or, cela ne relevait pas de la prérogative de la présidente, mais nous devons, à tout le moins, reconnaître le rôle que jouent les communautés religieuses.

Cela tombe à point nommé, car nous avons vu le comité des finances, lors de la dernière législature, recommander que les organismes confessionnels ne puissent pas bénéficier du statut d'organisme de bienfaisance.

Heureusement, avec la prorogation et la dissolution du Parlement, cette recommandation a été abandonnée. Je tiens toutefois à souligner que la consultation prébudgétaire du comité des finances, au cours de la présente législature, comportait une disposition selon laquelle les organismes ayant une opinion particulière sur des questions de vie devraient se voir refuser le statut d'organisme de bienfaisance. Si nous commençons à décider que le statut d'organisme de bienfaisance devrait dépendre des opinions d'un organisme sur des questions de conscience, nous invalidons le rôle que la foi et la religion jouent dans la société canadienne.

Cela ne signifie pas que tout le monde doive adhérer à une foi ou à une religion, loin de là, mais nous devons reconnaître l'énorme travail accompli par les organismes confessionnels, qu'il s'agisse d'Indwell dans le domaine du logement, de l'Armée du Salut ou des différents temples, mosquées et synagogues qui gèrent des programmes alimentaires pour faire face à la crise du logement qui, malheureusement, a pu s'aggraver sous le gouvernement libéral.

C'est pour toutes ces raisons que je pense que, à tout le moins, le Comité doit reconnaître le rôle que jouent les institutions confessionnelles dans notre pays, et ce rôle est positif.

● (1240)

La présidente: Merci, monsieur Lawton.

Je tiens à souligner que, contrairement à la dernière motion que vous avez présentée, celle-ci ne demande pas de modifications au Code criminel. Elle relève donc bien du mandat du Comité et est recevable.

Je cède la parole à Mme Thomas, qui est la suivante sur ma liste.

Rachael Thomas: Merci, madame la présidente.

La motion que mon collègue a présentée aujourd'hui porte sur les préoccupations grandissantes de la population canadienne face à la montée de la censure exercée par le gouvernement et à l'atteinte à la liberté d'expression au Canada. Il attire notamment l'attention sur la liberté de culte et le débat qui l'entoure.

Voici pourquoi c'est si important. Lorsque la liberté d'expression est limitée, lorsque les Canadiens ne peuvent pas adopter une diversité de points de vue et les exprimer librement, cela limite en fait la circulation des idées et confère au gouvernement un pouvoir dangereux. Il s'ensuit une concentration du pouvoir entre les mains du gouvernement.

Je vous donne un exemple.

Le projet de loi C-11 était une initiative des libéraux. Il exige que certains contenus en ligne soient privilégiés. Le gouvernement ferait valoir que, même si une certaine préférence est accordée, cela ne supprime pas complètement la liberté d'expression. Par exemple, certains contenus devront avoir préséance dans les résultats de recherche d'une personne et bénéficieront d'une place privilégiée dès la toute première page de vos résultats. Cependant, d'autres contenus se retrouveront à la page 53. Or, nous savons tous que nous ne nous rendons pas à la page 53 lorsque nous effectuons une recherche rapide sur Google. Par conséquent, cela revient en fait à censurer la liberté d'expression, car cela accorde la préférence à certains contenus.

C'est comme si, dans une bibliothèque, tous les livres pouvaient coexister. Nous croyons en une multitude de points de vue. Ils peuvent être présents. Cependant, certains livres seront autorisés au premier étage, d'autres au deuxième et d'autres encore au troisième. Puis, il y aura cette autre catégorie de livres qui sera reléguée dans une salle d'entreposage, quelque part dans un coin reculé. Si vous osez les chercher, vous les trouverez. Ensuite, nous prétendons que tous les livres sont traités sur un pied d'égalité, que tous les usagers de cette bibliothèque jouiraient d'un accès égal à ces différentes idées.

En fait, protège-t-on ainsi la liberté d'expression? Protège-t-on ainsi toutes les idées et tous les points de vue? Je dirais que non. Je crois que la plupart des Canadiens seraient d'accord avec moi.

C'est comme dire à quelqu'un qu'il jouit de la liberté d'expression, de la capacité de communiquer une idée avec la population en général. Cependant, le seul endroit d'où il peut s'exprimer est une pièce au sous-sol dont la porte est verrouillée. A-t-il la capacité de s'exprimer? Bien sûr, il peut s'exprimer. Le gouvernement soutiendrait que la liberté d'expression est protégée.

Cependant, un autre élément entre en jeu. Notre Charte nous assure non seulement le droit d'exprimer une idée, mais le droit d'être entendus. En enfermant cette personne dans une pièce au sous-sol dont la porte est verrouillée, certes, elle avait la possibilité de s'exprimer, mais elle n'avait pas la possibilité d'être entendue. C'est exactement ce que fait le projet de loi C-11 dans l'espace en ligne. Il s'agit d'une atteinte directe à nos droits et libertés comme Canadiens.

Nous examinons maintenant d'autres projets de loi qui pourraient avoir le même effet. Nous aurons l'occasion d'en discuter plus en détail au sein du Comité. Notre préoccupation, de ce côté-ci de la table, est la suivante: lorsque l'on met en œuvre des dispositions législatives qui, lentement mais sûrement, érodent les droits et libertés des Canadiens ainsi que leur capacité à avoir une conviction sincère et à l'exprimer publiquement, nous entrons dans une zone très dangereuse.

L'espace public devrait être un lieu où nous pouvons nous rassembler comme collectivité, comme pays, etc., et échanger des idées. Nous pouvons être en désaccord, et c'est très bien ainsi. Donnons libre cours au débat. Étouffer ce débat est tout à fait inacceptable. En fait, cela peut même aggraver le problème. La quête de la vérité doit se faire dans l'espace public. Elle doit se dérouler dans ce cadre dynamique au lieu de repousser les gens vers la marge, où le mal et la violence peuvent s'enraciner et se manifester.

De plus, lorsque la liberté d'expression est bafouée, ou lorsque le gouvernement outrepasse ses pouvoirs, cela pousse les gens à s'autocensurer. Cela les incite à se replier sur eux-mêmes. Cela les incite à se taire. Dans bien des cas, cela pousse certains groupes religieux ou confessionnels à se replier sur eux-mêmes. Le projet de loi C-9 en est un excellent exemple. Le gouvernement l'a présenté au nom de la protection des groupes confessionnels, mais, en réalité, il pousse justement bon nombre d'entre eux à se replier sur eux-mêmes, car les dispositions de ce projet de loi prévoient la possibilité de poursuites pour le simple fait d'avoir certaines croyances et de les diffuser sur les ondes publiques.

● (1245)

C'est un problème dans notre pays. Si nous ne parvenons pas à nous entendre pour protéger le droit de chacun à croire en certaines choses, à pratiquer certaines religions de son choix comme Canadiens, si nous ne respectons pas cette liberté, alors nous nous engageons sur une pente très dangereuse comme nation. Cela nous rapprocherait très rapidement de pays comme la Corée du Nord, l'Iran, la Turquie et la Chine. Nous ne voulons pas en arriver là.

La motion que mon collègue, M. Lawton, a présentée aujourd'hui demandant une étude sur cette question est très importante. Nous devons nous assurer que nous protégeons bel et bien les Canadiens et leur capacité de croire ce qu'ils veulent croire, de dire ce qu'ils veulent dire, et de vivre dans le respect des droits et libertés qui leur sont garantis par la Charte des droits et libertés. Prenons le temps nécessaire. Examinons cette question et assurons-nous que notre pays va dans la bonne direction.

● (1250)

[*Français*]

La présidente: Monsieur Hardy, vous avez la parole.

Gabriel Hardy: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je vais lire la motion point par point, très rapidement, pour dire ce que j'en pense, mais c'est une motion qu'il est très important d'adopter aujourd'hui, pour plusieurs raisons. Premièrement, il est écrit:

> 1. La foi et la religion font partie intégrante de l'histoire, de la culture, des traditions et de l'identité nationale du Canada;

Je dirais même qu'elles font partie intégrante de l'identité nationale du Canada et du Québec. En effet, s'il y a bien une chose qu'on sait, c'est que la foi chrétienne et les valeurs qui ont été véhiculées dans cette foi au Québec depuis le début, comme l'égalité, le respect, l'entraide et l'amour des autres, le bien commun, finalement, font partie de la fondation de nos communautés. C'est ce qui a amené les gens à travailler ensemble et à s'entraider pour construire des monuments. Les églises sont le centre d'à peu près toutes les villes du Québec. Ça a commencé autour d'une église.

Alors, cette réalité, qui est notre passé, pour le meilleur et pour le pire — je ne suis pas en train de dire que tout a été parfait —, a amené des gens de l'extérieur à s'établir sur un autre continent et à bâtir une nation. Je crois vraiment qu'on ne doit pas l'oublier, parce que, sans ces valeurs-là, il n'y aurait pas d'écoles ni d'hôpitaux. Le droit d'une personne d'être reconnue non par ce qu'elle a dans son compte de banque, mais par sa valeur en tant qu'humain, ça vient de là. Si nous ne reconnaissons pas ce droit et que nous ne sommes pas capables de le protéger, nous mettons carrément notre histoire et notre identité à risque. C'est le travail du Comité, ici, de s'assurer que nous ne l'oublions jamais.

Souvent, on demande où est la laïcité, là-dedans. Encore une fois, il y a eu beaucoup de dogmes et beaucoup de choses qui ont été faites au nom de la Bible ou de l'Église. Cependant, si on revient aux faits mêmes de la Bible, il y a un gars qui s'appelle Jésus et qui a dit: « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » C'est une phrase laïque. Ça dit qu'il faut séparer l'État et la religion.

Souvent, les gens ont peur et disent qu'il faut sortir la religion de tout et qu'il ne faut plus en parler. Au contraire, c'est notre histoire. C'est de là que nous venons. Quand on ne connaît pas ce qui est écrit dans ces livres, des fois, on en a peur, alors qu'il y a des éléments très simples sur la séparation de l'État et de la foi à l'intérieur même de la Bible.

Deuxièmement, il est écrit:

> 2. Les lieux de culte et les organismes confessionnels contribuent de manière importante aux collectivités par l'entremise d'activités de bienfaisance, de services sociaux et de la préservation du patrimoine culturel;

Comme je l'ai dit, nos écoles, nos hôpitaux et tous les organismes qui viennent en aide aux démunis reposent souvent sur des valeurs qui ont fondé notre pays.

Troisièmement, il est écrit:

> 3. Les édifices religieux historiques et les traditions religieuses sont des éléments importants du patrimoine matériel et immatériel du Canada et méritent d'être préservés pour les générations futures;

Je l'ai dit tantôt, et on voit ça arriver dans plusieurs pays: quand on veut effacer l'histoire, on commence par effacer tous les monuments du passé. De cette façon, la jeunesse va grandir sans voir ces monuments et sans se demander qui était là avant. Par exemple, en Iran, qui était autrefois un pays libre, quelle est la première chose qu'on a faite? On a effacé les monuments. Je parle de l'Iran, mais tous les grands conquérants de l'histoire de l'humanité ont fait ça. Ils arrivent dans un pays, ils n'adhèrent pas à ce qu'ils voient et ils veulent effacer les monuments. On se souvient de Napoléon, qui a lancé des boulets de canon sur le Sphinx de Gizeh. L'idée, c'est d'effacer l'histoire pour s'assurer que les prochaines générations ne la verront pas.

Je pense que nos édifices qui, à un moment de leur histoire, étaient liés à une foi — j'ai parlé de la croix de L'Isle-aux-Coudres, notamment —, comme nos églises, ne doivent jamais être sacrifiés au nom de la vague populaire du moment quant à la façon dont on aimerait que l'histoire ait été écrite. Les faits sont importants. On ne veut pas réécrire l'histoire; on veut vivre à travers elle, l'apprendre, la reconnaître et la protéger, puis avancer comme société.

Alors, je pense que c'est une motion qui a tout à fait sa place au Comité permanent du patrimoine canadien. Elle est directement liée à l'histoire du Québec, qui a fondé le reste du pays par la suite. Alors, je pense que nous devrions adopter cette motion.

Merci.

[*Traduction*]

La présidente: Merci.

Monsieur Kuruc, la parole est à vous, puis ce sera au tour de M. Al Soud, et cela mettra fin à ma liste.

● (1255)

Ned Kuruc (Hamilton-Est—Stoney Creek, PCC): Merci, madame la présidente.

J'aimerais revenir sur le troisième point soulevé par mon collègue:

> Les édifices religieux historiques et les traditions religieuses sont des éléments importants du patrimoine matériel et immatériel du Canada et méritent d'être préservés pour les générations futures;

Je tiens à en parler, car Hamilton-Est—Stoney Creek, et Hamilton en général n'ont pas été épargnés par des actes de violence visant leurs institutions religieuses. Je voudrais en énumérer quelques-uns.

Tout d'abord, il y a le temple hindou Samaj. Ensuite, il y a la mosquée Moutain de Hamilton, qui se trouve dans ma circonscription. Il y a également la mosquée de Stone Church Road, la mosquée Ibrahim Jame sur la rue King Est et la mosquée du centre-ville de Hamilton. Il y a la synagogue Beth Jacob. Il y a l'église chrétienne réformée Immanuel et l'église presbytérienne St. Paul's. Il y a aussi la Première église unitarienne, l'église catholique St. John the Baptist, l'église catholique St. Mary's, l'église Meadowlands Fellowship et l'église Hamilton Christian Fellowship.

Ce sont toutes des institutions religieuses qui n'ont pas échappé aux attaques ou au vandalisme. L'une d'entre elles, la toute première, le temple hindou Samaj, a été incendiée. Ce sont là des actes inconcevables dont nous parlons dans un pays comme le Canada, où une grande partie de la population est composée d'immigrants, et où nous disposons d'un cadre religieux vaste, largement accepté et apprécié. Le Canada accepte toutes les religions. Il les valorise toutes, et elles sont célébrées, à juste titre. Je crois sincèrement que c'est là un aspect très important des travaux du Comité du patrimoine.

J'appuie cette étude non partisane afin que nous puissions réaffirmer aux Canadiens que le gouvernement soutient toutes les libertés de culte. C'est quelque chose qui, selon moi et bon nombre de mes collègues, a été perdu de vue dans le projet de loi C-9.

Pour la collectivité que je représente, le projet de loi C-9 a été source de peur, de confusion et de traumatisme, et je crois qu'il a provoqué ces trois réactions chez de nombreux Canadiens. Nous devons, et nous le devons d'ailleurs aux Canadiens, rétablir les faits: la liberté de culte est importante et constitue un pilier fondamental de la société canadienne.

J'appuie la motion de mon collègue Andrew Lawton à ce sujet, et je crois qu'elle trouve parfaitement sa place au sein du Comité du patrimoine. J'espère donc que nous obtiendrons l'appui de nos collègues libéraux et du Bloc tout au long du processus, car je crois sincèrement qu'il s'agit d'une motion non partisane.

Merci de votre attention.

La présidente: Merci.

Monsieur Al Soud, vous avez la parole.

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Très brièvement, après que j'ai terminé mon intervention, vous avez fait un commentaire au sujet de la motion précédente qui avait été jugée irrecevable. Vous avez dit que c'était parce qu'elle proposait des modifications au Code criminel. Je précise, pour le compte rendu, qu'elle ne mentionne pas le Code criminel et que cette motion ne propose aucune modification au Code criminel.

Si c'est là le fondement de votre décision de la déclarer irrecevable, je pense que cela mériterait d'être réexaminé lors d'une prochaine séance.

La présidente: Vous ne pouvez pas continuer à débattre d'une question sur laquelle nous nous sommes déjà prononcés.

Andrew Lawton: Le raisonnement était erroné. Je tenais simplement à le préciser pour le compte rendu.

La présidente: Monsieur Al Soud, vous avez la parole.

Fares Al Soud: Merci, madame la présidente.

J'aimerais prendre un moment pour remercier mon collègue, M. Lawton, d'avoir soulevé cette question. C'est une discussion extrêmement importante. Nous convenons sans réserve que les organismes confessionnels accomplissent un travail incroyable partout au pays.

Rien que dans ma belle circonscription de Mississauga-Centre, nous avons le Muslim Welfare Centre, la City Centre Church, la mosquée Al-Farooq, les ministères Christ for Life et le Shalimar Islamic Centre. Ils sont dûment intégrés dans tous les secteurs de la société et viennent en aide aux Canadiens au quotidien. Reconnaître ce travail est absolument inestimable.

Il est très clair qu'une manoeuvre politique est en cours ici. Nous ne nous laisserons pas piéger par ces manœuvres politiques. La Chambre a beaucoup de travail à accomplir. Nous appuyons cette motion tant sur le fond que sur la forme. Je ne proposerais donc qu'un léger amendement visant à supprimer la phrase « Qu'il en soit fait rapport à la Chambre. »

● (1300)

La présidente: Nous allons maintenant débattre de l'amendement proposé par M. Al Soud.

Je donne la parole à Mme Thomas, puis à M. Lawton.

Rachael Thomas: Mon honorable collègue, M. Al Soud, vient d'entamer son exposé en disant que la motion elle-même relevait en quelque sorte de manoeuvres politiques, et que le fait que les conservateurs souhaitent parler de la liberté d'expression et de la protection de l'expression en matière de religion et dans les médias — notre volonté d'aborder ce sujet — relevait en quelque sorte d'une manœuvre politique.

Fares Al Soud: J'invoque le Règlement.

Pour préciser, ce n'est pas ce que j'ai dit.

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Monsieur Coteau, vous avez la parole pour un rappel au Règlement.

Michael Coteau: Comme il est 13 heures et qu'un témoin est ici depuis probablement une heure ou deux et que nous l'avons complètement ignoré en raison de ces motions qui ont été présentées, pensez-vous qu'il serait sage d'informer le témoin que nous avons pratiquement terminé?

La présidente: Oui.

Rachael Thomas: Nous avons commencé avec une demi-heure de retard. Rien n'empêche le Comité de prolonger sa séance d'une demi-heure.

Michael Coteau: C'est une question que je pose au Comité.

La présidente: Allez-y, madame Thomas.

Rachael Thomas: Voici où je voulais en venir. Le député d'en face nous a accusés de nous livrer à des manoeuvres politiques en défendant la liberté de culte au Canada et en veillant à ce que les personnes de différentes confessions soient prises en compte, tout comme les édifices historiques et religieux. C'est une accusation de taille.

Ce qui m'intéresse toutefois, c'est que M. Al Soud a ensuite proposé un amendement à notre motion selon lequel nous l'étudierions, mais sans faire rapport à la Chambre, ce qui revient essentiellement à soustraire le gouvernement à toute forme de responsabilisation. Tout ce qui est discuté au sein du Comité ou toute recommandation qui en découle s'arrêterait simplement là. Il y aurait...

Fares Al Soud: Pardonnez-moi, madame la présidente, j'invoque le Règlement. J'aimerais simplement obtenir des précisions. S'agit-il d'une étude? Le libellé est très…

La présidente: La motion dont nous sommes saisis prévoit la présentation d'un rapport à la Chambre. Il ne s'agit pas d'une étude.

Fares Al Soud: Merci pour cette précision.

La présidente: Madame Thomas, vous avez la parole.

Rachael Thomas: Merci.

J'apprécie cette précision. La présidente vient de préciser que la motion prévoit, en fait, la présentation d'un rapport à la Chambre. M. Al Soud vient tout juste de demander de supprimer « fait rapport à la Chambre », ce qui revient essentiellement à annuler la motion que les conservateurs ont déposée. C'est une manoeuvre politique. Supprimer l'essence même de la motion, c'est une manoeuvre politique. Je pense que cela montre bien comment les libéraux gèrent ce genre de choses. Au lieu d'avoir une discussion et au lieu de défendre...

Fares Al Soud: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Je crois que nous menons justement cette discussion. Nous avons clairement indiqué que nous adhérons sans réserve aux valeurs et aux principes de la motion, mais qu'il reste du travail à faire...

La présidente: Ce n'est pas un rappel au Règlement.

Fares Al Soud: Je suis désolé.

La présidente: Madame Thomas, vous avez la parole.

Michael Coteau: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Avez-vous les ressources pour que nous dépassions 15 minutes? Quelle est la situation? Je crois que nous avons dépassé les deux heures de séance. Je veux simplement plus de clarté.

Ned Kuruc: C'est une manoeuvre politique.

Michael Coteau: Non, il n'y a pas de manoeuvre politique. C'est une question très simple. À quelle heure terminons-nous?

La présidente: Veuillez ne pas interrompre lorsque vous n'avez pas la parole, monsieur Kuruc.

Michael Coteau: En quoi est-ce une manœuvre politique, s'il vous plaît?

La présidente: Je vais demander au greffier. Nous avons effectivement commencé à l'heure aujourd'hui.

Disposons-nous des ressources nécessaires pour prolonger la séance?

Il nous reste 26 minutes. Nous pouvons continuer.

Nous vous redonnons la parole, madame Thomas. Je crois que vous avez toujours la parole.

Rachael Thomas: Merci.

La motion présentée par mon collègue porte sur la foi et la religion, qui font partie intégrante de l'histoire, de la culture, des traditions et de l'identité nationale du Canada. Elle stipule que « les lieux de culte et les organismes confessionnels apportent une contribution importante aux collectivités par le biais d'œuvres de bienfaisance, de services sociaux et de la préservation du patrimoine culturel ». Elle dit que « les édifices religieux historiques et les traditions confessionnelles constituent des éléments importants du patrimoine matériel et immatériel du Canada et méritent d'être préservés pour les générations futures ». C'est cet énoncé dont nous souhaitons qu'il soit fait rapport à la Chambre.

Pour les Canadiens, « faire rapport à la Chambre » signifie que nous, du Comité, approuvons cet énoncé. M. Al Soud a demandé, au nom des libéraux, que nous n'en fassions pas rapport à la Chambre, ce qui revient à vider cet énoncé de toute substance. Il n'a alors plus aucune valeur, puisqu'il est simplement lu ici, au sein du Comité, comme cela a déjà été le cas, mais qu'il n'est pas transmis ailleurs pour un examen plus approfondi. En faire rapport à la Chambre signifie qu'il sera examiné par tous les députés, y compris le gouvernement dans son ensemble et, bien sûr, le chef du gouvernement, le premier ministre Carney.

La demande de M. Al Soud visant à modifier cette motion en supprimant la partie selon laquelle nous en ferons rapport à la Chambre relève en réalité d'une manœuvre politique des plus répugnantes, car cela revient à dire qu'il n'est pas d'accord avec cet énoncé et qu'il souhaite qu'il n'y ait aucun compte à rendre. Cela revient à dire que les Canadiens n'ont en réalité pas droit à ces choses.

● (1305)

Fares Al Soud: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Je crois avoir clairement dit que nous approuvons sans réserve la teneur de la motion, mais les trois premiers points en constituent le cœur. Pourquoi y a-t-il cette disposition prévoyant d'en faire rapport à la Chambre?

La présidente: Merci, monsieur Al Soud. Vous devez attendre d'avoir la parole avant d'en débattre.

Nous débattons de l'amendement. J'ai commencé une nouvelle liste. Je vais inscrire chacun d'entre vous sur la liste.

Madame Thomas, vous avez toujours la parole, je crois.

Rachael Thomas: Je serais alors curieuse de savoir pourquoi mes collègues libéraux hésiteraient à approuver un énoncé de cette nature et à permettre qu'il en soit fait rapport à la Chambre pour être examiné par d'autres députés, y compris le premier ministre. Je ne sais pas si c'est une directive interne qui a été donnée aux députés libéraux, selon laquelle le premier ministre ne voudrait pas, d'une manière ou d'une autre, que cela aboutisse sur son bureau. Je trouve cela scandaleux, si tel est effectivement le cas.

Ce que nous savons avec une grande certitude, c'est que le député a proposé un amendement à la motion visant à supprimer la partie qui dit qu'il en soit fait rapport à la Chambre, ce qui revient à vider cet énoncé de toute substance, puisqu'il peut simplement être lu ici et s'arrêter là, ce qui a déjà été fait. Ce n'est pas l'objectif de la motion. L'objectif de la motion est que l'énoncé fasse l'objet d'un examen plus approfondi par le Parlement et que les intérêts des Canadiens soient véritablement défendus de cette manière.

[*Français*]

La présidente: Monsieur Ntumba, vous avez la parole.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame la présidente.

Tantôt, Mme Thomas a dit que M. Al Soud s'adonnait à un jeu politique, mais, depuis que la réunion a commencé, je constate que mes amis d'en face, sauf mon ami du Bloc québécois, bien sûr, ont une stratégie bien affinée pour s'adonner aussi à un jeu politique. Selon moi, ils ne considèrent pas l'importance de l'étude du projet de loi qui est devant nous aujourd'hui et qui touche des Canadiens d'est en ouest, d'un océan à l'autre. Cette étude vise à examiner les répercussions des publicités sur la jeunesse.

Je comprends bien l'importance de proposer des motions pour avoir des clips à publier sur les médias sociaux, mais nous ne sommes pas ici pour faire des clips. Nous sommes ici pour étudier un projet de loi important qui touche nos enfants...

[*Traduction*]

Rachael Thomas: Madame la présidente, j'invoque le Règlement. Je tenais simplement à souligner que M. Ntumba nous accuse de quelque chose qui ne s'est pas produit. En réalité, il attribue des motivations à nos actions, ce qui est plutôt inapproprié.

La présidente: Monsieur Ntumba, vous avez la parole.

[*Français*]

Gabriel Hardy: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Vous avez la parole, monsieur Hardy.

Gabriel Hardy: Merci, madame la présidente.

C'est correct qu'il nous fasse part de son opinion, mais je veux juste clarifier une chose. Est-ce que nous discutons présentement de l'amendement?

Là, on parle de la réunion, mais nous sommes en train de discuter de l'amendement. Il faut faire les choses dans l'ordre.

La présidente: C'est vrai. Nous parlons de l'amendement de M. Al Soud.

Bienvenu-Olivier Ntumba: D'accord.

Nous avons un témoin d'une grande importance qui nous permet de terminer notre rencontre à temps et de vaquer à nos occupations par la suite. Je crois que nous devrions continuer. M. Al Soud a soulevé un point important. C'est notre point de vue. Si ça ne convient pas à mes collègues, madame la présidente, nous devrions passer à la prochaine étape pour prendre une décision en conséquence.

La présidente: Merci, monsieur Ntumba.

Monsieur Hardy, vous avez la parole.

Gabriel Hardy: Merci beaucoup.

Je vais revenir sur l'amendement.

On dit qu'il y a des jeux politiques. C'est quelque chose que nous entendons souvent, ici. Toutefois, il y a des choses qui doivent être discutées même si elles ne sont pas prévues à l'ordre du jour. Il y a des choses qui arrivent tous les jours. Nous ne pouvons pas prévoir en parler trois mois d'avance. Il y a des choses qui arrivent au quotidien, et nous devons en discuter quand les caméras sont allumées et que le public peut voir ce qui se passe ici. Aujourd'hui, c'est l'une des premières occasions que nous avons de le faire depuis des semaines. Donc, nous proposons des motions que nous pensons importantes afin que le public sache si le Parlement veut travailler là-dessus ou non. Chaque fois que nous faisons ça, on nous dit qu'il y a des choses plus importantes à faire, même si c'est important.

Je ne vois pas en quoi il serait problématique de faire des clips, comme on nous en accuse souvent, pour informer les gens d'une motion dont nous croyons que la population veut entendre parler et sur laquelle les parlementaires devraient travailler. Je ne vois pas pourquoi ce serait devenu problématique, alors que des événements arrivent dans l'actualité et que nous devons les aborder et y réagir.

Ensuite, on parle de jeux politiques constamment, mais, alors qu'on dit que tout le monde est d'accord, dans l'ensemble, sur la motion qui est présentée, on refuse qu'elle fasse l'objet d'un rapport à la Chambre. Vous-même, madame la présidente, vous dites que c'est une motion pour rapporter à la Chambre ce qui s'est passé, mais l'amendement proposé vise à enlever la partie de la motion qui dit qu'on doit en faire rapport à la Chambre. Donc, on annule complètement le travail. On dit que c'est super important, mais on aime mieux ne pas dire à la Chambre ce qui s'est passé ici, ce qui est déjà un problème en soi.

Par ailleurs, le fait qu'on choisisse tout le temps ce qui est important me rend mal à l'aise. Pourquoi ne pouvons-nous pas, nous, soulever des choses qui sont importantes? Pourquoi décide-t-on qu'une chose est plus importante qu'une autre? Évidemment, les libéraux ont la majorité, et c'est correct. C'est comme ça que le Parlement fonctionne. Cependant...

● (1310)

Fares Al Soud: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

La présidente: Monsieur Al Soud, la parole est à vous.

Fares Al Soud: Je veux juste clarifier une chose.

Les premiers mots de la motion sont « Que le Comité reconnaisse que ». Ce n'est pas une question de rapporter à...

La présidente: Ça relève du débat, je suis désolée.

Monsieur Hardy, la parole est à vous.

Gabriel Hardy: C'est un très bon point, et je vais le lui accorder.

Au fond, mes collègues disent qu'ils sont d'accord sur l'ensemble, mais qu'ils ne veulent pas qu'on rapporte ce qui se passe ici à la Chambre, alors que c'est le travail même d'un député que de représenter les gens et de parler de ses dossiers pour que le Parlement soit au courant de ce qui se passe. Moi, je trouve important ce travail que nous faisons au Parlement. Alors, en proposant de retirer l'essence de la motion que nous proposons, on veut nuire à ça. De plus, la première chose que la présidente a dite après avoir lu la motion, c'est que celle-ci concernait la présentation d'un rapport à la Chambre. Je crois que, de manière très intuitive, elle a compris où on s'en allait, mais, ensuite, ses collègues n'ont pas semblé vouloir aller dans cette direction.

Cependant, ce que je trouve vraiment dérangeant, c'est le fait qu'on décide de l'importance des motions. Chaque fois que nous proposons quelque chose, ce n'est jamais assez important, ou ce n'est pas important tout de suite. On dit que ça va peut-être être important une autre fois. Les interrogations soulevées en comité par l'opposition, qui doit être fidèle au peuple et à la nation, sont importantes. Notre travail, ce n'est pas d'applaudir le gouvernement. Notre travail, c'est de tenir compte de ce qui se passe dans l'actualité et d'aborder ces sujets en comité pour qu'on en débatte.

Puis, on nous dit tout le temps que nous nous adonnons à des jeux politiques et qu'il y a plus important à faire. On nous dit ça à la Chambre et on nous dit ça ici. Moi, je trouve que c'est un problème. Si mes collègues veulent qu'il n'y ait pas de partisanerie, qu'ils arrêtent de décider de ce qui est prioritaire ou non selon leur opinion.

Alors, je crois que le retrait de cet élément, comme le propose M. Al Soud, est un problème. La première réaction des députés libéraux a été de dire qu'ils étaient d'accord sur tout ça. S'ils sont d'accord, nous n'avons qu'à l'adopter et tout le monde va être heureux. De plus, les gens, en regardant les clips, vont se dire que c'est bien que les membres de ce comité soient capables de s'entendre parce qu'ils trouvent que tout est bon. Alors, s'il n'y a pas de jeu politique, il n'y a pas de problème. On n'a qu'à le faire. Cependant, on ne peut s'empêcher de s'adonner à un jeu politique en proposant d'enlever une partie de la motion. Moi, je pense qu'il est là, le problème.

La présidente: Monsieur Champoux, la parole est à vous.

Martin Champoux: C'est très divertissant. Moi, je n'en reviens pas, monsieur Hardy, que les libéraux prétendent que cette discussion sert juste à faire des clips. C'est vraiment prêter de mauvaises intentions aux députés conservateurs que de dire qu'ils vont faire des clips. Franchement, je trouve que c'est de mauvaise foi!

Des députés: Ha, ha!

Gabriel Hardy: Ça me fâche.

Martin Champoux: Je comprends votre indignation.

Madame la présidente, je n'avais rien de particulier à ajouter sur ce sujet. Je pense que la position du Bloc québécois est assez claire. Le Québec est un État laïc. Le Canada prétend être un État laïc. Je ne pense pas que ce sont des discussions qui concernent le Comité, mais, cela dit, c'est pour ça que je n'interviens pas plus que ça dans cette discussion et que je laisse mes collègues en discuter.

Toutefois, je pense que ce serait courtois de notre part, étant donné que les débats semblent s'éterniser sur ce sujet, de libérer les témoins, s'ils souhaitent s'en aller.

[*Traduction*]

La présidente: Merci, messieurs Desjardins et Nauta, d'être venus aujourd'hui. Je suis désolée que nous nous soyons un peu éloignés du sujet, mais nous n'aurons plus de questions à vous poser aujourd'hui. Si vous souhaitez partir, vous êtes libres de le faire. Si vous souhaitez rester et continuer à suivre cette discussion, vous êtes également les bienvenus.

Monsieur Lawton, à vous la parole.

● (1315)

Andrew Lawton: Merci, madame la présidente.

Ce ne serait pas conforme au Règlement, mais j'aimerais beaucoup poser des questions à notre témoin au sujet de cette motion. Je suis certain que, compte tenu de son travail chez Cardus, il a sans doute des opinions très tranchées. Je l'invite à nous en faire part, s'il en a. Je tiens à souligner que Cardus accomplit un travail remarquable en reconnaissant le rôle que jouent la foi et les institutions confessionnelles dans la société canadienne. À l'époque où je travaillais dans les médias, ils ont toujours su apporter un contexte très utile au sujet de notre étude.

Je tiens, comme toujours, à rester concentré sur ce dont nous débattons réellement. Il s'agit ici explicitement de l'amendement visant à supprimer la phrase « Qu'il en soit fait rapport à la Chambre ». Cette phrase figurait dans la motion initiale pour une raison très précise.

Souvent, ce qui se passe au sein des comités peut s'apparenter à une sorte de « chambre d'écho ». Nous menons nos activités en continu, et en fin de compte, les comités sont des émanations de la Chambre des communes. Les comités sont maîtres de leur propre domaine quant à la manière dont ils gèrent leurs affaires, mais ils relèvent du Parlement, ce qui signifie que notre travail vise à servir et à appuyer le Parlement. Nous étudions, débattons et modifions les projets de loi qui proviennent du Parlement, puis qui lui sont renvoyés. Nous lançons des études qui ne visent pas simplement à nous divertir — je parle en mon nom —, mais à appuyer le travail du gouvernement, qui est censé être au service des Canadiens. Il peut y avoir des divergences d'opinions quant à savoir si c'est effectivement le cas.

Je trouve formidable que nous ayons tous pu prendre la parole et que M. Al Soud souscrive à 97 % de la motion. C'est une bonne chose, et je pense que cela montre bien pourquoi il ne s'agit pas d'une manœuvre politique. Tout ce qui est présenté ici devrait pouvoir être reconnu par les députés de tous les côtés de la Chambre.

Le fait que cela soit présenté à la Chambre présente un double avantage. Premièrement, cela nous permet d'avoir un débat très sérieux, au moment opportun à la Chambre des communes — si le Parlement en décide ainsi —, sur des questions qui nécessitent une discussion très ouverte: le rôle que joue la foi dans la société canadienne, celui de la liberté de culte, ainsi que celui de la philanthropie menée par les organismes confessionnels.

Je parie que ce serait formidable d'avoir l'occasion, alors que les institutions confessionnelles font l'objet de tant d'attaques, de permettre à chaque député de la Chambre des communes qui le souhaite de donner, comme MM. Al Soud et Kuruc et moi-même l'avons fait, des exemples de communautés confessionnelles dans nos propres circonscriptions qui accomplissent un travail remarquable, et d'offrir à certaines de ces communautés, qui ont été victimes de haine, d'animosité, d'attaques en ligne et, dans certains cas, malheureusement, d'attaques en personne, la possibilité de reconnaître ce travail important.

J'ai mentionné quelques exemples. À environ un pâté de maisons de mon bureau, Indwell, un organisme de bienfaisance chrétien qui vient en aide à tous sans distinction, reprend une ancienne école pour la transformer en logement de transition destiné aux personnes qui en ont besoin. Ce sont leurs convictions religieuses qui les motivent à servir. La semaine dernière, sur la Colline du Parlement, nous avons reçu des représentants de la Canadian Foodgrains Bank, une organisation avec laquelle, je le sais, des députés de tous les partis ont entretenu des relations. Elle mène deux projets en pleine expansion dans ma circonscription. Encore une fois, il s'agit d'une organisation chrétienne qui vient en aide à des gens partout dans le monde, quelle que soit leur foi, en veillant à ce qu'ils puissent se nourrir. Elle agit ainsi parce qu'elle est motivée par sa foi.

Il y a tant d'occasions, dans notre pays, de constater que des gens disent toutes sortes de choses négatives à l'égard des croyants. Je l'ai moi-même constaté sur ma propre page de médias sociaux. Nous publions une photo avec tel groupe religieux dans telle institution religieuse, et nous devons désactiver les commentaires en raison de l'hostilité et du sectarisme qui existent envers les adeptes de pratiquement tous les groupes confessionnels. Certains en souffrent plus que d'autres, mais tout le monde y est confronté.

Ce n'est pas un enjeu si mineur qu'il puisse se limiter au comité du patrimoine. Comme vous l'avez souligné plus tôt, madame la présidente, c'est un enjeu qui, si on l'examine vraiment en profondeur, touche au système de justice pénale. Il touche aux enjeux relatifs aux femmes et au genre. Il touche à des enjeux qui concernent en fait d'autres comités. Au lieu de laisser chaque comité présenter sa propre motion traitant de son aspect particulier de la question, il serait bien plus approprié que nous adoptions cette motion, que le comité du patrimoine prenne les devants et fasse rapport à la Chambre, de sorte que, si l'occasion se présente à la Chambre et que les députés souhaitent en discuter, cette option soit disponible.

Cela ne revient pas à détourner l'ordre du jour du gouvernement. La motion ne l'emporterait pas sur les projets de loi dont la Chambre est saisie. Comme nous l'avons vu, le gouvernement libéral n'a pas manqué d'occasions de faire valoir sa nouvelle majorité pour servir son programme. Je soupçonne que s'il souhaite un jour le refaire, il le pourra et le fera; cela n'enlève donc rien au Parlement. Cela ajoute simplement une option pour tous les députés.

Je suis conscient du temps qui passe. Je crois que nous convenons, en toute bonne foi, de l'essence de la motion. Si notre désaccord porte uniquement sur ce point, j'espère que nous pourrons trouver une solution.

Sachant que la période des questions approche, je propose de suspendre la séance.

(La motion est rejetée par 6 voix contre 5.)

● (1320)

La présidente: Nous allons poursuivre. M. Kuruc est le prochain sur la liste.

Ned Kuruc: Merci, madame la présidente.

Je tiens à souligner que M. Al Soud a reconnu que, dans l'ensemble, la motion est largement acceptée. J'ai été heureux de l'entendre, mais je ne l'ai plus suivi lorsqu'il a parlé de « manœuvre politique ». J'ai trouvé cela très intéressant, car sa recommandation de supprimer la partie où il est dit « de faire rapport à la Chambre » devient une très grosse manœuvre politique.

Je comprends qu'il possède une grande expérience des comités. Nous avons eu deux rappels au Règlement qui n'en étaient pas, ce dont il est bien conscient, et nous nous enfonçons maintenant davantage dans des manœuvres politiques alors que cela ne devrait pas être le cas. J'espère qu'en reconnaissant que c'est une motion pertinente…

Je pense que, si l'on demandait leur avis aux groupes confessionnels de sa circonscription et de la mienne, ils voudraient qu'il en soit fait rapport à la Chambre. C'est l'essence même de cette motion. Nous voulons qu'il en soit fait rapport à la Chambre. Ce n'est en aucun cas une manœuvre politique. C'est le cœur même de la motion. Dire que l'on veut supprimer cette partie, c'est se lancer dans des manœuvres politiques.

Son collègue a parlé d'extraits vidéo et a laissé entendre que nous étions ici pour en produire. Je sais que dans un monde idéal, selon les libéraux, les Canadiens ne verraient pas cela, mais ce n'est pas le cas. Le fait est que, oui, je vais peut-être en faire rapport à mes concitoyens et aux Canadiens.

Je n'aime pas et je n'apprécie pas l'approche autoritaire et l'ambiance que je perçois de la part de ces libéraux. Je vais diffuser ces extraits. J'enverrai ces vidéos, et j'informerai la population canadienne de ce qui se passe au sein du Comité, car c'est exactement notre devoir comme parlementaires. Je ne laisserai personne d'en face me réduire au silence en prétendant que nous ne devrions pas diffuser de vidéos aux Canadiens ni leur faire rapport de ce qui se passe au Parlement. Nous sommes au Canada. C'est le pays de la liberté. Nous ne sommes pas une dictature. Nous ne sommes pas un régime communiste, alors nous continuerons à faire ce que nous faisons.

Ce ton me déplaît. Nous nous éloignons maintenant complètement du sujet.

Fares Al Soud: Mon ton était parfaitement respectueux.

Ned Kuruc: Je pense que le fond de la motion est louable. Je pense que les libéraux le comprennent. Je pense que tous ceux qui siègent ici peuvent reconnaître que nous soutenons tous les groupes confessionnels dans toutes nos collectivités. Nous leur témoignons un profond respect. Nous demandons simplement qu'il en soit fait rapport à la Chambre.

J'espère que M. Al Soud peut le comprendre. J'espère que nous pourrons tous adopter cette motion, car c'est bien là son objectif: en faire rapport à la Chambre.

Merci de votre attention.

● (1325)

La présidente: Merci.

Monsieur Ntumba, vous avez la parole.

[*Français*]

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci beaucoup, madame la présidente.

J'avais préparé trois bonnes questions, mais, finalement, je ne les poserai pas.

Je vais terminer en m'adressant à mes collègues ici présents.

Nous avons bien compris votre approche, mais nous avons aussi présenté la nôtre. Nous serons heureux de revoir cela un peu plus tard, parce qu'il semble évident que nous ne nous entendons pas, à cause de votre approche, qui ne nous permet pas de mettre en phase nos éléments aujourd'hui.

[*Traduction*]

Andrew Lawton: J'invoque le Règlement. Nous ne recevons pas l'interprétation.

[*Français*]

La présidente: Monsieur Ntumba, continuez de parler pour qu'on vérifie si ça fonctionne.

Bienvenu-Olivier Ntumba: Merci, madame la présidente.

J'avais prévu trois bonnes questions pour le témoin qui n'est plus ici.

Nous comprenons la requête de nos collègues. Il serait préférable que nous en parlions la prochaine fois, parce que le temps est presque écoulé.

Je propose l'ajournement du débat.

[*Traduction*]

La présidente: C'est une motion d'ajournement. C'est une motion dilatoire.

Une voix: S'agit-il d'ajourner le débat ou d'ajourner la séance?

Bienvenu-Olivier Ntumba: Il s'agit d'ajourner la séance.

(La motion est adoptée. [*Voir le Procès-verbal*])

La présidente: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca